

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2019

	Page
1. Appel.....	383
2. Approbation de l'ordre du jour.....	383
3. Communications de la Présidente	384
4. Communications de la Municipalité	385
5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion.....	385
6. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion	386
7. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances.....	386
8. Nomination d'un membre à la Commission des affaires immobilières.....	387
9. Préavis n° PR19.08PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2018 d'Yverdon-les-Bains Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	387
10. Préavis n° PR19.14PR concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2018. Rapporteuse : Mme Fanny SPICHIGER, Présidente de la Commission de gestion.....	398
11. Préavis n° PR19.13PR concernant la 1 ^{ère} série de compléments au budget 2019. Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	405
12. Préavis n° PR19.09PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- pour financer la mise en œuvre du nouveau système de contrôle-commande multi-énergies Rapporteuse : Mme Marceline MILLIOUD	406
13. Préavis n° PR19.10PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'098'000.- pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome ainsi que l'adoption du projet en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). Rapporteur : M. Roger Gygax.....	407
14. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année 2019-2020	409
15. Propositions individuelles et interpellations.....	417
15.1 Un Postulat interpartis Julien WICKI (Introduction de nouvelles mesures sociales et environnementales suite à l'adoption de la taxe forfaitaire pour le financement des déchets)	417
15.2 Un Postulat de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Pour une accessibilité piétonne et cycliste En Chamard).....	419
15.3 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Déchets).....	422
15.4 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (URBAT).....	424
15.5 Une Question de Mme la Conseillère Mireille BANDERET (les places de parc de la Marive).....	426
Discours de Mme la Présidente Catherine CARP	426
Discours de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD	427



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 20 juin 2019

Présidence

Madame Catherine CARP, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Gaëlle VON BERGEN de procéder à l'appel.

1. APPEL

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF est excusée pour cette séance.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Marie-Christine BERNEY, Aude BRIAND, Catherine CHEVALLEY, Cinzia GALLI RATANO, Anne GANDER, Claude-Anne JAQUIER, Mireille MATHYS Nicola DI MARCO, Christian GIROUD, Olivier MAIBACH, Antonio MIRANDA, Sébastien NOBS, Ervin SHEU et Olivier SIMON-VERMOT

Membres absents :

Mme et MM. les Conseillers : Lorena SHEU, François ARMADA, David GRANDJEAN et Nuri HAJDARI

Membres présents	82
Membres excusés	14
Membres absents	4
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Le groupe UDC désire faire des mutations de leurs commissaires au sein des commissions permanentes. Nous aurons donc quatre nouveaux points, cinq à huit, à l'ordre du jour pour élire ces personnes dans les diverses commissions.

De ce fait, la numérotation de l'ordre du jour change aussi.

La discussion est ouverte sur la modification de l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance tel que modifié est approuvé par 75 oui et 2 abstentions.

**3. COMMUNICATIONS DE
LA PRÉSIDENTE**

Bouteilles d'eau

Nous vous rappelons que les bouteilles d'eau sont tolérées dans la salle mais doivent être fermées et posées sur la table, c'est la même chose pour les gourdes que vous apportez. Sous la table, par terre donc, parce que les risques que toute la technique soit abimée sont grands, donc on vous demande vraiment d'être très strict avec ça.

D'autre part, la dernière fois lors du Conseil du 6 juin dernier, bon nombre de bouteilles qui n'étaient pas vides ont été mises telles quelles dans le « PET », et ça c'est quelque chose que nous ne pouvons pas accepter. C'est de votre responsabilité, soit de les vider, soit de les prendre avec vous pour finir de les boire.

En tout cas, s'il vous plaît ne mettez pas des bouteilles de « PET » avec de l'eau dans le container à « PET » parce que nos huissiers ont dû vider tout le container et recommencer.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Motion Céline EHRWEIN
et Gildo DALL'AGLIO,
Sports 5*

La motion avait été portée à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 6 juin dernier.

Un doute subsistant sur sa recevabilité, le Conseil a décidé de renvoyer le vote sur cet objet.

C'est pourquoi, nous avons sollicité un avis auprès du SCL sur la recevabilité de cette motion et nous sommes dans l'attente de leur réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Enquête de satisfaction
sur l'aménagement de
l'Aula Magna pour les
séances du Conseil
communal*

Vous avez tous reçu un formulaire avec des notes de satisfaction à remplir par chaque membre du Conseil et de la Municipalité et à rendre en fin de séance. Ce formulaire de satisfaction a été fait par URBAT.

Les informations seront ensuite compilées par le Service des bâtiments et pour voir si des améliorations sont souhaitables.

Je vous remercie de votre collaboration.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Carte de vote
personnelle*

Je vous rappelle aussi que nous avons maintenant des cartes qui nous permettent de voter. Les cartes vous devez les mettre dans votre micro. Et si vous quittez la salle pendant la séance du Conseil pour y revenir, prenez votre carte avec vous parce que cela permet de voir combien de personnes sont là.

Et il est évidemment strictement interdit de voter pour son voisin, si vous laissez les cartes dans le micro vous pourriez le faire et je compte sur vous pour être vigilant à cet égard.

Ces cartes vous devez les prendre avec vous et les ramener à chaque Conseil. Nous avons un jeu de rechange mais c'est de votre responsabilité d'avoir votre matériel.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat Interpartis déposé par M. le Conseiller Julien WICKI
 - Un Postulat de M. le Conseiller Benoist GUILLARD
 - Deux Questions de M. le Conseiller Daniel COCHAND
 - Une Question de Mme la Conseillère Mireille BANDERET
 - Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
 - Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
 - Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET
 - Une Question de Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER
 - Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS
 - Une Question de Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF
 - Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER
 - Une Interpellation de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI
 - Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
-

**4. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

**5. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DE
GESTION**

Mme la Présidente Catherine CARP :

Suite à la démission de M. Ruben RAMCHURN de la Commission de gestion comme membre, cette dernière se retrouve avec un siège à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Roger GYGAX, comme membre à la Commission de gestion.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Roger GYGAX est nommé membre de la Commission de gestion.**

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

6. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION DE
GESTION

Mme la Présidente Catherine CARP :

Suite à la démission de Mme Aude BRIAND de la Commission de gestion comme membre suppléante, cette dernière se retrouve avec un siège à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Ruben RAMCHURN, comme membre suppléant de la Commission de gestion.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN est nommé membre suppléant de la Commission de gestion.**

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

7. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
DES FINANCES

Mme la Présidente Catherine CARP :

Suite à la démission de M. Roger GYGAX de la Commission des finances comme membre suppléant, cette dernière se retrouve avec un siège à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC propose comme membre suppléant à la Commission des finances, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN est nommé membre suppléant de la Commission des finances.**

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

8. **NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

Mme la Présidente Catherine CARP :

Suite à la démission de Mme Aude BRIAND de la Commission des affaires immobilières comme membre, cette dernière se retrouve avec un siège à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Le groupe UDC vous présente la candidature de M. Pascal GAFNER, comme membre à la Commission des affaires immobilières.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Pascal GAFNER est nommé membre de la Commission des affaires immobilières.**

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

9. **PRÉAVIS
N° PR19.08PR**

**CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2018 D'YVERDON-LES-BAINS
RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur les
comptes 2018*

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée Comptes 2018 à la page 9. Sans objection de votre part, je vous propose de procéder comme l'année précédente, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux.

Je vais donc vous lire maintenant le nom du dicastère ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le numéro de la page ainsi que le compte auquel vous faites référence.

*4 Travaux et
environnement
455 Déchets*

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Mon intention porte sur la page 50, sous chiffre 455 Déchets. Et porte sur plusieurs des chiffres de cette rubrique.

Je pense que la taxe au sac, son produit c'est un montant avéré qui a été encaissé de même que la collecte déchets non-ménagers CHF 75'000.-, la taxe de recyclage du verre également.

En revanche les autres chiffres, j'aimerais bien savoir ce qu'ils recouvrent. Il me semble que ce sont des chiffres qui ont permis d'équilibrer les deux colonnes mais j'ai beaucoup de peine à savoir

ce qui se cache derrière. Et pour pas ré-intervenir plusieurs fois je vais essayer de dire le fond de ma pensée.

La taxe au sac devrait viser à ce que 40% soit payé par les sacs. Nous avons un montant de CHF 1'263'000.- qui est rentré. N'importe qui fait une règle, en calculant que c'est du 40%, nous devrions avoir un compte des déchets à hauteur de CHF 3'150'000.-. Ainsi on respecterait ce qui est souhaité par la Confédération et on aurait l'équilibre entre la taxe au sac et la taxe d'équipement.

Alors je pose la question suivante. Comme on a cherché à équilibrer des montants qui sont loin d'être avérés à l'heure actuelle, on a créé un fond d'attribution de déchets qui me paraît extrêmement important. A partir de là, si on ôte ces attributions au fond déchets, on pourrait parfaitement avoir deux colonnes équilibrée avec un 40% pour cette taxe au sac.

Alors je me demande quelle est la justification de ce faire, un tel compte qui faudra bien créer un jour mais je vois aucune raison de le créer à une telle hauteur à l'heure actuelle. Et puis qu'est-ce qu'il en est par exemple des aides complémentaires communales. Est-ce que dans ces aides sont compris les rétrocessions, remboursements ou exonérations qui interviennent cette année. Est-ce qu'on fait un calcul, sous quelle forme est-ce qu'on va passer ce transitoire.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

455.3811.01 Attribution
fonds déchets

Le compte attribution aux fonds de déchets 455.3811.01 représente les réserves constituées pour l'entretien et le remplacement de l'infrastructure nécessaire à la gestion des déchets urbains. Ce fond est affecté au chapitre 455 – Déchets. Cette attribution est due à la plus-value entre les projections de la taxe et les rentrées réelles, elle permettra entre autre de pouvoir alimenter les investissements pour les changements de camions de collecte. C'est pour ça que cela est ouvert. Mais on est obligé, ce qui est bien dans les déchets, de le mettre dans un fond attribué aux déchets et c'est pour ça que le remplacement des camions dans les 1,2, 3 ans qui viennent seront obligés d'avoir un fond nécessaire. Ça c'est pour le premier.

455.3526.00 Gestion
STRID SA

Maintenant je pense que vous parlez M. le Conseiller COCHAND, au 3526.00 – Gestion STRID. Alors les coûts de traitement ont diminué en cours d'année, ce qui n'était pas prévisible au moment de l'élaboration du budget, permettant une baisse des coûts de gestion. De plus, nous avons prévu d'équilibrer d'autres PCS de contrôle de carte d'accès qui n'a pas été effectué en 2018 pour des raisons de manque de ressources. Et en plus, la STRID ne nous a pas facturé les CHF 90'000.- qu'elle aurait pu nous facturer pour la communication. On a jugé qu'on ne voulait pas charger les communes, le fond de communication à la STRID étant suffisant en 2018. Ça c'est le deuxième point.

455.3665.01 Aides
complémentaires
communales

Maintenant qu'est-ce qu'il y avait encore M. le Conseiller COCHAND, aides complémentaires communales. Le montant attribué et aux mesures complémentaires est plus important que prévu sur la base des données et par le calcul des exonérés a évolué, et les bénéficiaires étant plus nombreux que prévu par les projections. Là il y a une différence d'environ CHF 90'000.- aussi, voilà.

Et ce que j'ai répondu à vos questions ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je reviens quand même sur le fait, il y a là du transitoire. Comment est-ce qu'il y a une centaine de millier de francs qui vont être pris cette année sur notre budget pour rembourser des gens de l'année passée, en plus de ce qui est déjà là.

Mme la Présidente Catherine CARP :

M. le Municipal est-ce que vous pourriez vous assoir parce qu'on vous entend mal.

5. Jeunesse et cohésion
sociales
571 Colonies de
vacances

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Pour le moment la Municipalité n'a pas décidé de rembourser.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'interviens sur la page 58 sur le sujet des colonies. Au budget 2018, donc c'est 571 l'article, il était prévu dans les charges CHF 522'000.- et nous nous retrouvons heureusement avec des charges seulement à CHF 347'000.- mais comme c'est de l'entretien interne, j'ai toujours autant de peine que les autres années à comprendre ce qu'on facture effectivement sur ces colonies. Il me semble qu'il y a longtemps qu'elles sont amorties et l'entretien, je n'imagine quand même pas qu'on a des sommes pareilles pour entretenir ces colonies par année.

Alors je me demande pourquoi on a une baisse de CHF 522'000.- à CHF 347'000.- sur des calculs qui sont des équilibrages et autres. D'où vient une telle différence ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

L'intitulé du compte en fait est trompeur. Il ne s'agit pas d'entretien des bâtiments mais en fait de prestations internes fournies par le Service des bâtiments et imputées au JECOS. Il faut reconnaître que chaque année on a des difficultés d'élaborer le budget, si je prends par exemple l'exemple de 2017, au budget nous avons CHF 435'500.- et aux comptes 2017 on a un résultat de CHF 283'112.-, donc on a vraiment de la peine et on doit améliorer ce fait et le groupe de travail qu'on a nommé pour travailler justement sur l'avenir des colonies, va tenter de remédier à cela.

Mais il s'agit bien de prestations internes fournies par le BAT et pas d'entretien interne.

6. Police
616 Amendes
616.4370.01 Amendes
radar

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Ma question est à la page 78 en pied de page, compte n°616.4370.01 concernant l'amende radar d'un montant de CHF 19'190.-. J'aurai deux questions à ce propos à la Municipalité :

Ce nouveau radar installé sur le pont du Stade depuis fin 2018, a-t-il enregistré des infractions de la part des pompiers du SDIS appelés en urgence ? Si oui, quelle est la procédure de traitement de ces amendes, respectivement la partie administrative du recours est-elle gérée par le SDIS ? Parce qu'on pourrait se poser la question s'il n'y a pas une surcharge justement administrative pour nos pompiers.

Et ma deuxième question :

Est-ce que le montant de ces amendes est-il comptabilisé dans le montant indiqué dans les comptes ou a-t-il été soustrait, finalement que représenterait-il ?

Je remercie la Municipalité pour ces réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais donc essayer de répondre assis.

Ce nouveau radar a donc enregistré toutes les infractions évidemment que cela soit celles des pompiers ou de n'importe quels citoyens. Ensuite de ça, la procédure de traitement, vous avez posé la question si la procédure de traitement de ces amendes, comment cela fonctionne.

Alors en fait, la procédure elle est dictée par les directives de la police judiciaire, émise par le commandant de la police cantonale. Et donc on ne peut pas annuler ces amendes si c'était la volonté simplement sur une simple décision. Il doit y avoir une demande qui doit être faite, on doit prouver qu'il y avait une urgence avérée. Et puis en suite de ça, c'est traité par un constat de dépassement qui est *in fine* validé par le commandant de la Police Nord Vaudois. Il s'agit bien d'une contravention et cela peut-être aussi un délit.

7. Culture

151 Echandole

151.4392.05 Recettes
bar151.4392.00 Entrées et
abonnements

Est-ce que cela ne crée pas une surcharge administrative pour nos pompiers. Alors la statistique montre qu'il y a environ deux cas par mois. Vous direz que c'est peut-être beaucoup ou non enfin deux cas par mois c'est pas excessif du point de vue administratif. Et puis est-ce que ces amendes ont été comptabilisées dans le montant indiqué dans les comptes. Alors le montant qui a dans les comptes ne comprend pas ces amendes puisqu'elles ont toutes été annulées. Depuis l'installation du radar il y a eu onze cas qui ont été traités qui concernaient le SDIS. Voilà M. le Conseiller.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO

C'est en tant que spectateur assidu de l'Echandole dans les belles années que je parle ce soir et je me suis inquiété de voir justement au point, attendez je cherche le compte, à la page 88 donc le compte 4392.01, non 05 et 4392.00. Donc cela concerne les entrées et abonnements ainsi que les recettes bar dans une moindre mesure.

Alors je continue, concernant donc ce point, je suis particulièrement inquiet de voir que les recettes de l'Echandole sont plus de 50% inférieures au budget. Elles étaient budgétées à CHF 115'000.- et on arrive en fin d'année à un peu plus de CHF 50'000.- d'encaissement. Ça m'a inquiété, je suis allé voir dans le rapport de gestion à la page 90 ou on donne quelques chiffres.

On voit notamment que 7'060 spectatrices et spectateurs ont assisté aux diverses représentations. Et ce qui m'a un peu intrigué aussi c'est que dans le nombre de billets vendus, donc on a un nombre de billets vendus de 4'258 et puis 2'800 billets gratuits, enfin à CHF 0.- qui sont intitulés invitations, spectacles gratuits. Alors disons que 2'800 billets sur 7'000 c'est quand même beaucoup. Alors je pose la question, que représente ces 2'800 billets gratuits ? Et quel est la réflexion en cours enfin pour que la situation s'améliore parce que l'Echandole des belles années me semble un peu compromis, il me semble peu attractif actuellement.

Merci à la Municipalité pour sa réponse.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

M. le Conseiller je comprends vos inquiétudes, j'ai eu les mêmes mais j'ai été rassurée avec les explications et les mesures que nous avons mises en place, j'espère qu'il en sera de même. Donc voici les explications sur cette baisse de revenu.

Tout d'abord les conditions météorologiques, nous avons eu en fait une météo magnifique dès le mois d'avril 2018 et jusqu'à novembre. Il faut savoir qu'il y a eu une terrible chute de fréquentation sur ces quatre mois, avril, mai puis septembre et octobre vu qu'il y a une pause entre deux. Tout simplement parce que l'Echandole est une cave et on n'a pas envie d'être dans une bas de cave en été ou dans les beaux jours, donc les conditions météorologiques à quelque part défavorable pour notre petit théâtre.

La programmation sans tête d'affiche est plus pointue dirons-nous, moins facile d'accès. Et pas assez de spectacles pour les tout-petits qui remplissent bien mieux la salle que ceux pour les plus grands. Au niveau de la communication, celle-ci était faite en demi saison c'est-à-dire qu'on relance une communication, un programme à partir de décembre. Elle était pensée cette communication pour mieux coller à l'actualité surtout pour la musique car la programmation se fait tous les six mois au niveau musical, pas comme le théâtre où il faut réserver les troupes plus d'une année à l'avance.

Et puis cette communication, cette programmation a été desservie face au TBB qui, à quelque part, rafle la mise. Donc là j'en viens au point sur le TBB, grosse concurrence au final du Théâtre Benno Besson. Jusqu'alors les programmations étaient complémentaires. En 2018 la nouvelle programmation du TBB a véritablement séduit le public et les amateurs de théâtre, surtout le théâtre, ceux-ci se sont massivement tournés du côté du TBB au détriment de l'Echandole. Il est vrai que le TBB a fait une année véritablement extraordinaire avec un excédent de recettes de CHF 200'000.- de plus que budgété, c'est énorme.

De là on peut légitimement se poser la question s'il y a eu un effet de vase communicant, la réponse est en partie oui, cela semble évident. Voilà je viendrai après sur les mesures en lien avec ce constat.

Les corrections prises pour 2019 pour la fin de la saison 2019 soit janvier 2019 à maintenant plus ou moins, la programmation s'est arrêtée à fin mai plutôt que mi-juin en 2018, avec une programmation plus festive et à l'extérieur pour les beaux mois, on dira. Les chiffres du printemps 2019 sont tout à fait satisfaisants, on a vendu pour CHF 52'000.- de billetteries au premier semestre et puis pour la nouvelle programmation 2019-2020 la prochaine, celle-ci a été dévoilée début juin en même temps que le TBB et on compte sur un effet de synergie entre les deux communications et entre les deux publics. La programmation du Théâtre Benno Besson et de l'Echandole ont été travaillées en étroite collaboration dans un esprit de complémentarité véritablement.

Encore remarquez dans cette programmation qui a une grosse tête d'affiche en ouverture de saison et que ces dates sont déjà totalement complètes et puis nous avons d'ailleurs vendu pour CHF 12'000.- de billets pour l'automne 2019 en une semaine et au niveau de cette année en fait on pense, on espère aussi profiter des 40 ans de l'Echandole pour communiquer autour de notre joli petit théâtre en travaillant sur l'image de sympathie, ce qui devrait avoir un impact sur la fréquentation de la billetterie.

Donc voilà le déficit était tout à fait malheureux et regrettable cette année-là, voilà avec la concurrence très forte du TBB mais qu'on peut se réjouir aussi. Donc ces mesures de réadaptation ont été faites sur le programme, la programmation donc 2019-2020.

Je voulais juste relever au niveau de, à l'échelle du service qu'on a un très bon bilan on va dire, avec une augmentation globale des recettes de CHF 250'000.- par rapport au budget et une bonne maîtrise des charges avec moins de CHF 200'000.- donc à quelque part un revenu de CHF 400'000.- donc une bonne utilisation des deniers publics.

Voilà j'espère avec répondu à vos inquiétudes M. le Conseiller.

Ah oui, j'ai noté une question que je n'avais pas anticipé c'est l'histoire des billets gratuits. Je crois mais il faudrait que je vérifie que se sont en fait toutes les représentations scolaires qui sont prises en charge par le compte JECOS donc un financement extérieur. Voilà merci M. le Conseiller.

M. le Conseiller Philippe PAVID :

En fait ma question concernait également l'Echandole et les mêmes comptes, si j'avais pu poser ma question en direct avant la réponse. Mais voilà donc ma question tombe en fait.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'aurais une question à la Municipalité. A de nombreuses reprises le bureau Agenda 21 n'a pas eu besoin d'être sollicité pour les préavis présentés devant ce Conseil. Il nous est donc toujours difficile de comprendre l'utilité de ce service et quel est finalement son cahier des charges. Est-ce que la Municipalité peut-elle nous faire un bilan sur l'année 2018 du Service Agenda 21.

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

M. le Conseiller je vais cette fois-ci me la jouer assise, donc je vois trois raisons pour vous répondre pleinement à cette question.

Tout d'abord c'est que cette question est terriblement à-propos avec l'agenda politique qu'on vit actuellement et les différentes manifestations autour d'une thématique sœur soit sur le climat.

Deuxièmement je perçois dans votre question peut-être un manque de compréhension, si je puis me permettre, autour de ce qu'est l'Agenda 21 donc excellente opportunité pour vous expliquer.

Et puis troisièmement du moment que je suis là, du moment que je n'ai pas encore perdu les eaux, je me dis ben je vous réponds voilà en toute transparence et grandement.

Donc le développement durable, peut-être retour aux fondamentaux. Les états ont d'abord dû se mettre d'accord sur ce qu'était le développement durable. Développement durable c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

De là, deux aspects fondamentaux sont sortis. La finitude des ressources naturelles de notre planète et puis la nécessité de les gérer de manière équitable afin de satisfaire aux besoins de chacun sur le long terme. Ça paraît très théorique mais il a fallu une quinzaine d'années pour que les états se mettent d'accord autour de ce constat et la nécessité d'agir. Et c'est en 1992, à la Conférence de Rio que les Nations unies, les états se sont penchés sur cette notion-là et ont ratifié un protocole. Et une nécessité de mettre en place une stratégie. Et là ça descend en cascade, on passe du niveau mondial, signatures au niveau des Nations unies, signatures au niveau des pays dont la Suisse. Une stratégie qui a été faite en 1997 puis intégrée, la notion de développement durable, intégrée dans la Constitution Fédérale en 1999.

On passe aux cantons puis les communes et d'ailleurs, Yverdon une des premières communes à avoir mis en place un Agenda 21. Donc c'est comme ça que s'appelle depuis le sommet de Rio, ce programme l'Agenda 21 et cela en 2001 nous l'avons réalisé.

C'était plus en fait un programme d'actions qu'une stratégie comme les pays, etc. Petite note nous sommes maintenant en fait dans un deuxième cycle où tous les pays, Nations unies, organismes, etc., passent à l'Agenda 2030 avec dix-sept objectifs sur différentes thématiques avec toujours ce même processus en cascade du mondial global au local.

C'est important de vous dire ça pour vous dire donc du coup dans quel outil on s'inscrit en fait. Si on revient maintenant à Yverdon, on a actuellement donc l'Agenda 21 qui se déploie sur trois axes principaux ; la mobilité durable, la consommation responsable et l'administration exemplaire. A ce niveau-là, au niveau de l'administration exemplaire, l'Agenda 21, et c'est dans son cahier des charges, guide les services dans l'élaboration de projets. Pas que dans la Boussole21 mais de manière générale la déléguée est sondée sur les projets. Et puis pour la Boussole21, je vous l'avais déjà mentionné en fait ici, effectivement Boussole21 est un peu délaissée dans l'élaboration des préavis parce que souvent en fait les préavis viennent trop tard, en fin de projet et que la déléguée, si on veut intégrer ces questions-là, ou du moins avoir un coup d'œil sur ces questions-là, il faut les prendre plutôt assez tôt.

Nous avons mis en place un projet de refonte de la Boussole21 qui est maintenant sur le bureau de la Municipalité. Dans les autres attributions de l'Agenda 21, il y a la gestion du fond du développement durable qui gère à peu près CHF 250'000.- par année. De là découle des projets interservices où la déléguée épaula les services notamment. Des projets de particuliers, de sociétés civiles et des aides et subventions diverses.

Le bilan sur l'année 2018, M. le Conseiller, vous me posiez la question sur le bilan. Et bien j'ai envie de vous renvoyer contre toute attente au rapport d'activités 2018 où vous pouvez voir notamment qu'en substance plusieurs projets qui ont émanés en fait, qui ont été passés par l'Agenda 21, soit les ateliers « Maniclette », moi j'adore ce nom, un programme d'ateliers de savoirs, pratiques et de durabilité à la bibliothèque. La mise en place de vélos-cargo électriques à partager avec la cellule mobilité, le réaménagement du paddle et du deck en bois avec le Service des sports, la mise en place de pompes à vélos avec le Service de la mobilité, des ateliers participatifs pour les cours d'écoles de qualité et les espaces publics vivants avec l'urbanisme.

Et puis le soutien à des projets de la société civile comme le Y_FabLab, une escape room sur les déchets à la Maison d'Ailleurs, les ateliers pédagogiques sur l'alimentation, sur la forêt et puis des

soutiens aux aspects de durabilité pour la nouvelle cabane des scouts de la Roselière. Et puis comme je le disais tout l'heure, on délivre des bons, vous les connaissez les bons développements durables ils ont tous été écoulés, il y a eu vraiment un succès, si bien qu'on a augmenté l'offre en 2019.

Et puis dans ce rapport d'activités vous verrez aussi que le gros de l'activité s'est tourné autour de l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'Agenda 21. Je vous disais tout à l'heure, l'Agenda 2030 donc l'année passée comme vous le savez on a fait cette démarche participative qui est maintenant bouclée tout comme la stratégie qui est prête et qui est maintenant entre les mains de la Municipalité qui se penche dessus.

Voilà un petit peu pour vous répondre, enfin j'espère vous avoir répondu. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

151 Echandole

Je ne suis pas exactement certain d'avoir tout à fait compris, c'est pour rebondir sur la question très intéressante de M. Gildo DALL'AGLIO concernant les billets qui ont été offerts. Vous nous avez expliqué donc que la baisse des recettes de l'Echandole était dû à une baisse de fréquentation. Maintenant si j'ai bien compris ce qu'a dit M. DALL'AGLIO on aurait une augmentation des billets offerts.

Alors est-ce qu'il est bien clair que ces billets ont été offerts parce qu'il y avait une baisse de fréquentation en plus ou est-ce que c'est le même nombre de billets offerts que d'habitude ? Et puis on a effectivement une baisse de fréquentation. Je veux juste savoir si en fait est-ce que les billets, on a eu plus de billets qui sont venus d'un autre compte et puis être sûr que le manque à gagner viendrait pas simplement de là en fait. Ou alors est-ce que c'est une réaction à comment vous réagissez en mettant des billets offerts si d'un coup la fréquentation baisse.

Merci.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Pour re-clarifier si besoin, donc la baisse de fréquentation n'est en rien liée avec la question de ces billets gratuits enfin offerts, qui existent depuis toujours, qui sont soit compensés par différents canaux donc j'ai mentionné en fait les entrées des scolaires compensées par un compte JECOS, on a un petit montant aussi compensé pour des entrées qu'on offre à des collaborateurs mais relativement modeste compensé par le compte RH, mais véritablement ici on parle d'une baisse de fréquentation momentanée qui n'a rien à voir avec ces questions-là et qui sont véritablement en lien avec un repositionnement on va dire, de l'Echandole face au TBB et au grand succès du théâtre, de sa programmation théâtrale au TBB.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée. Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je vous lis simplement les totaux :

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère.

	Comptes 2018		Budget 2018 initial	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	9'436'589	433'378	10'247'180	1'981'930
Finances et Sports	29'931'191	123'100'295	30'531'530	121'462'990
Urbanisme et bâtiments	24'732'970	8'407'563	24'955'360	8'554'525
Travaux et environnement	25'282'908	11'380'551	24'883'500	11'149'150
Jeunesse et cohésion sociale	40'184'389	7'313'742	41'508'610	7'085'200
Police	42'571'479	22'939'918	44'320'930	23'956'950
Culture	10'356'629	2'669'184	10'550'245	2'407'440
Service des énergies	51'822'779	58'137'561	56'966'190	65'136'020
Totaux	234'318'934	234'382'192	243'963'545	241'734'205
Excédent de charges selon budget initial			2'229'340	
1ère série de compléments au budget			310'900	
2ème série de compléments au budget			356'860	
Crédits complémentaires PNV				
Excédent de revenus		63'258	2'897'100	

Je vous lis le tableau d'autofinancement en page 7 :

	Comptes 2018	Budget 2018
Résultat de l'exercice	63'258	-2'897'100
Amortissements	20'143'694	19'100'620
Attributions aux fonds	5'083'768	4'063'600
Prélèvements aux fonds	-2'182'869	-4'139'000
Autofinancement	23'107'851	16'128'120

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble des comptes 2018.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Les comptes que nous allons voter ce soir sont à l'équilibre, on ne peut que s'en réjouir et notre groupe, dans un instant, votera pour l'adoption de ces comptes. Néanmoins, le groupe socialiste souhaite relever deux aspects importants.

Tout d'abord, l'écart très conséquent entre le budget et les comptes ; plus de deux millions. Le jeu du pessimisme budgétaire a beau être fréquemment pratiqué, il en reste agaçant. Rappelons-nous les douloureux débats que nous avons eus en décembre sur la taxe forfaitaire, la situation était alors d'autant plus critique que de ne pas suivre la demande de la Municipalité, c'était aggraver un déficit déjà annoncé comme important.

Deuxième aspect ; le recul de l'impôt sur le revenu de plus d'un million, une tendance inquiétante car lorsque les revenus liés à la fiscalité éternuent, c'est tout la Ville qui s'enrhume. De notre point

*Discussion sur
l'ensemble les comptes
2018*

de vue, cela règle en tout cas toute velléité, parfois exprimée ici-même, de baisser notre point d'impôt puisque son revenu baisse même sans cela.

Il y a néanmoins des raisons d'espérer ; la bascule de l'AVASAD ainsi que les compensations fédérales liées à l'adoption de la RFFA approchent et vont faire du bien aux finances de notre Ville.

Le groupe socialiste incite donc la Municipalité à présenter, dans quelques mois, un budget 2020 audacieux à même de permettre à notre Ville de se développer comme elle le mérite.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC tient à féliciter le boursier ainsi que la Municipalité pour la bonne tenue de ses comptes et le résultat légèrement positif pour 2018. Nous notons tout de même que l'état de nos finances devient de plus en plus inquiétant et qu'il y aura bien un moment donné où il faudra tirer le frein pour sortir la tête de l'eau.

Aujourd'hui nous faisons encore du bénéfice grâce, notamment, au produit de la vente de notre patrimoine mais ceci n'est pas une situation pérenne. Les comptes non-optimisés laissent un déficit et celui-ci devrait s'accroître jusqu'en 2022 notamment à cause d'une baisse des recettes et d'une augmentation des charges liée aux investissements importants consentis ces dernières années.

De plus, la révision de la péréquation cantonale pourrait encore faire baisser les recettes de la Commune. Nous nous inquiétons donc de la situation ainsi que du peu de fond de roulement pour une Commune de notre importance. Je sais que les services et la Municipalité travaillent au maximum pour resserrer le budget au mieux et nous vous invitons à continuer vos efforts dans ce sens.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite donc à soutenir les comptes 2018 tels que présentés par la Municipalité.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Pour le groupe des Verts, la durabilité ne s'applique pas qu'aux ressources naturelles, les ressources financières aussi doivent être gérées avec une grande précaution et ne doivent pas être épuisées, et il en est de même des ressources humaines.

Les comptes nous indiquent une grande fragilité de la ressource fiscale, attendue pour les personnes morales, mais également, et c'est nouveau, pour les personnes physiques.

Dans ces conditions très incertaines, il y a lieu de remettre en question le plan des investissements. Celui-ci, selon communication n°CO18.04, nous dévoile une explosion de l'endettement qui devrait s'approcher des 0,35 milliards de francs à la fin de l'année prochaine. Notre Commune sera alors deux fois plus endettée qu'au début de la législature.

Ce très fort endettement et l'érosion des recettes fiscales doivent nous inciter à mieux contrôler les investissements et à nous assurer de réaliser en priorité ceux qui seront bénéfiques pour la qualité de vie des Yverdonnois. Force est de constater que le plan des investissements est plein de projets, dont certains, et en particulier l'aménagement d'un deuxième port aux Rives du Lac pour près de six millions de francs, ne satisfont pas à ces critères.

Le souci de la dette et de l'instabilité de la ressource fiscale ne doit pas non plus excuser le recours répété et opportuniste aux cessions d'actifs immobiliers pour améliorer la trésorerie, sans réelle planification immobilière. Le patrimoine foncier et immobilier de la Ville est précieux et ne pourra se reconstituer que sur le long terme, il ne faut pas qu'il serve à boucler les exercices difficiles.

Le recours aux Partenariats Public-Privé est certes un moyen de compléter les finances, mais il doit rester un outil au service d'une politique publique, et ne pas aboutir à être pieds et poings liés sous le contrôle du partenaire pendant de très longues années.

L'instabilité des ressources fiscales traditionnelles doit également nous faire rechercher des financements complémentaires. La taxe sur l'équipement communautaire prélevée sur les plus-values effectuées par les propriétaires lors de grosses opérations immobilières, devrait par exemple permettre de financer les investissements nécessaires pour accueillir de nouveaux habitants ; des crèches, des équipements sportifs, des espaces publics, des écoles. La taxe d'assainissement devrait quant à elle, permettre de couvrir l'entier des nécessaires réfections des tuyaux et l'amortissement des travaux de la STEP.

Les départs récurrents dans le personnel de l'administration permettent peut-être de boucler l'exercice avec un peu moins de dépenses que celles budgétées, mais ils représentent également une perte importante de capital humain, qui pénalise l'efficacité, le suivi des projets et la transmission des compétences. La sous-utilisation des budgets de formation, par ailleurs, indique que le renouvellement de ce capital humain n'est pas assuré.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts votera l'approbation des comptes présentés en reprenant à son compte les remarques, les demandes de la Commission des finances, mais encourage la Municipalité à faire preuve de circonspection dans les investissements, de parcimonie dans la gestion des biens communaux, d'audace dans la recherche de financements, et de prévoyance dans la gestion des compétences.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Compte tenu d'un ordre du jour très chargé ce soir, je m'en tiendrai à l'essentiel.

Le groupe PLR et Centre Droite remercie tout d'abord la Municipalité pour la très bonne gestion des deniers publics. Cela fait plusieurs années que nous assistons, alors certes on l'a entendu ce soir à des bénéfiques qui sont plus importants, des excédents de recettes qui sont plus importants que prévu, je préfère à titre personnel et je crois que c'est partagé par mon groupe, être dans cette situation-là c'est-à-dire d'être un peu trop optimiste que d'aller dans une situation avec des excédents de dépenses qui nous mettraient dans une situation très délicate voire même dans le rouge en terme de deniers publics.

Les défis importants pour l'avenir cela a été dit en terme d'investissements, le groupe PLR et Centre Droite demande à la Municipalité de veiller à maintenir ce bon équilibre ces prochaines années, bon équilibre et bonne gestion des deniers publics et vous invite à soutenir les comptes tels que présentés et remercie également le travail de la Commission de gestion pour le travail qu'elle a effectué cette année.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

J'aurais tout d'abord une remarque et une petite question technique ensuite. Alors la première remarque concernant les charges de personnel, l'année passée à la même date, j'avais relevé donc l'important écart qu'il y avait entre le budget et les comptes sur les charges du personnel. A l'époque il y avait donc eu pour les comptes 2017, il y avait eu CHF 3'500'000.- d'écart donc ce qui était très important. Je relève avec satisfaction que la Municipalité fait mieux cette année puisqu'on a une différence que de CHF 2'800'000.-, elle était tout de même aussi de CHF 2'200'000.- en 2016 donc est-ce que c'est une situation endémique, irrémédiable d'avoir toujours des écarts si importants.

Et la deuxième remarque, j'enchaîne parce que j'avais une deuxième remarque, sur la rubrique marge d'autofinancement en page 7, on justifie notamment la bonne marge d'autofinancement par la liquidation des actions Cité des Bains SA. Alors la question que je pose, est-ce que l'argent a été vraiment remboursé, enfin physiquement remboursé par Cité des Bains SA ? Donc si c'est le cas, cela voudrait dire que le gros actionnaire « Commune » a été payé alors que les petits

actionnaires, dont certains sommes dans la salle, n'ont pas encore été remboursés. Est-ce qu'il y a des remboursements à deux vitesses de la part de Cité des Bains SA ou alors est-ce que c'est un transitoire ?

Merci pour votre réponse.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Pour ce qui est du personnel, j'ai le détail pour information de la situation qui nous amène à avoir un delta d'environ deux millions. Les différences de traitements salariales et les charges sociales qui sont au-delà de cent mille, sont dans les secteurs secrétariat général, voirie, parcs et promenades, UAPE, jeunesse, coût de la police régionale, entretien de réseau pour environ 1,5 millions pour faire simple.

Les différences de salaires entre septante et cent mille sont ressources humaines et au contrôle des habitants et puis les différences de salaire entre cinquante et septante sont dans le SIT, la comptabilité, les bâtiments, la police administrative, ingénierie, exploitation d'eau.

Ce que j'aimerais dire par là c'est qu'on essaie de travailler au plus près mais vous voyez régulièrement qu'il y a des gens qui changent d'optique ou qui donnent leur congé simplement pour se réorienter par exemple. Alors après il faut refaire une procédure et c'est extrêmement rare d'être à 100% dans les services. Et il y a des services qui sont beaucoup plus difficiles que d'autres à pouvoir retrouver du personnel parce que le marché des fois, il est simplement très difficile.

Donc oui nous essayons de travailler au mieux mais il n'appartient pas à une Municipalité de spéculer sur des démissions et donc de dire au niveau du budget que certainement qu'il y aura des vacances et donc c'est quelque chose qu'on peut pas faire. Donc on essaie de remplacer le personnel dès que possible mais on se retrouve dans ces situations-là.

J'aimerais répondre pour les remboursements Cité des Bains SA et Grand Hôtel des Bains SA, on a passé des transitoires. Donc tout le monde est à la même M. le Conseiller.

Et puis j'ai entendu aussi des remarques, elles sont classiques et politiques et je pense que c'est juste que les partis, disons, s'expriment à l'occasion du budget, c'est en tout cas comme ça et c'est comme ça que cela a toujours fonctionné.

J'aimerais attirer votre attention sur cette situation entre les budgets et les comptes. La Municipalité effectivement, comme vous, travaillons chaque année, en l'occurrence pendant l'été et au mois de septembre à voir un budget le plus serré possible. Et on essaie de résister aux nombreuses demandes qui peuvent venir de part et d'autre. Et évidemment on aimerait bien être devin et savoir ce qui va se passer au niveau des comptes et donc de pouvoir peut-être mettre un peu plus d'argent dans des différents secteurs qui pourraient nous intéresser.

Il y a quelques années en arrière ce delta était entre huit et dix millions et chaque année vous pouvez le vérifier, cette différence s'amenuise parce qu'aussi les marges sont différentes, peut-être aussi parce que la situation fiscale globale des habitants de notre Commune et des entreprises se péjore. Toujours est-il que cette différence que nous avons, elle se situe aux environs de 2% ou 2,3% entre le budget et les comptes et au niveau des communes de ce Canton, ce delta est plutôt de 5%. Donc on fait plutôt partie des bons élèves et je tenais quand même à vous le signaler.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole est toujours ouverte sur l'ensemble de ces comptes 2018, elle n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur comptes 2018

Le PR19.08PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2018 est accepté, tel que présenté, par 76 oui contre zéro non et 2 abstentions.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

10. PRÉAVIS
N° PR19.14PR

CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2018.

RAPPORTRICE : MME FANNY SPICHIGER, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission de gestion, Mme Fanny SPICHIGER souligne deux remarques générales rapides.

Tout d'abord au nom de la Commission de gestion, je souhaite remercier la Municipalité ainsi que les différents services de la Commune pour leur très bon accueil lors de toutes nos rencontres, ainsi que pour la qualité des informations qui ont pu nous être transmises. C'est toujours également un grand plaisir de pouvoir discuter des projets avec les collaboratrices et avec les collaborateurs directement concernés, directement impactés et nous tenions à les remercier ce soir.

Ma deuxième remarque ne ressort pas forcément des observations, objet du préavis discuté ce soir et du rapport mais plutôt du rapport de la Commission de gestion que vous avez tous lu bien sûr, et qui relève différents constats que nous avons pu mener lors de nos rencontres et notamment, il nous a semblé à plusieurs reprises qu'il pouvait y avoir un certain manque de collaboration entre les services ou un manque de transversalité, disons, sur certains objets, sur certains sujets dû peut-être à une vision stratégique commune pas assez partagée entre les différents services. Et à ce titre, nous rejoignons la remarque de la Commission des finances tout à l'heure sur l'augmentation souhaitée en terme de collaboration entre les services.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission de gestion à l'article 1, soit :

*Proposition
d'amendement*

Article 1 Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception des réponses aux observations : 2.1.2, 3.3, 5.2 et 6.1.1**

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 1. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité.

Conformément à l'article 118 de notre règlement, sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai voter les réponses aux observations qui seront contestées.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors en tant que membre de la Commission de gestion, effectivement je confirme que sur la conclusion du rapport nous étions plus ou moins unanime. Mais ce qui n'est pas exactement précisé c'est que les observations des divers points, donc pour la plupart, ont pas du tout été de manière unanimement voté. Donc il y a des positions qui étaient finalement assez partagées sur plusieurs de ces options donc je ne pense pas, c'est peut-être pas suffisamment spécifié.

*Observation 2.1.2**Les lettres de mission
des représentants de la
Commune*

Mais typiquement si on prend la question du 2.1.2 c'était un vote qui était particulièrement partagé et personnellement j'ai accepté la réponse de la Municipalité sur ce sujet. Voilà merci.

M. le Conseiller Ramesh VASWANI :

Je partage tout à fait l'avis de M. le Conseiller RAMCHURN, merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est ouverte sur l'observation 2.1.2.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Dans son rapport de 2013 sur l'année 2012, la Commission de gestion formulait l'observation suivante :

La Commission de gestion demande à la Municipalité de s'assurer qu'avant septembre 2013 tous les représentants dans des entités intercommunales ou sociétés dans lesquelles la Commune est engagée soient en possession d'une lettre de mission sur la base du préavis PR11.24PR.

Dans sa réponse, je cite « La Municipalité prend acte de cette requête ainsi que de l'échéance fixée. Elle informe les conseillers que le travail d'élaboration est en cours. »

Nous sommes en juin 2019 et ne pouvons que constater que peu de lettres de mission ont effectivement été finalisées.

Des délégués et déléguées de la Ville dans des domaines cruciaux comme Travys, les entités touristiques ou Police Nord Vaudois n'ont donc pas de directives formelles pour le travail important de représentation et de défense des intérêts de la Ville qu'ils doivent accomplir. Cela me semble d'autant plus regrettable que certains délégués doivent faire face à des conflits d'intérêts évidents. Par exemple, c'est une municipale yverdonnoise qui préside le comité de direction de Police Nord Vaudois. Elle doit, à ce titre, défendre les intérêts de la Police intercommunale. En même temps, comme déléguée de la Ville elle doit défendre les intérêts d'Yverdon. Une lettre de mission me paraît donc indispensable pour clarifier la mission que lui donne la Municipalité et l'aider à assumer le côté yverdonnois de sa double tâche.

Je vous invite donc à refuser la réponse municipale, en rappelant que nous attendons ces lettres de mission depuis 2013 et je demande également à la Commission de gestion de suivre ce sujet de près pour j'espère nous faire comprendre et connaître les progrès effectués lors de son prochain rapport. Merci.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

La Commission de gestion effectivement refuse la réponse de la Municipalité. Bien que la Commission de gestion soit satisfaite que des lettres soient rédigées d'ici à la fin de l'été, elle ne l'est pas de l'absence de planification pour la suite. Nous n'avons pas pu tenir d'évaluation des besoins de lettres de mission pour les autres représentations.

Et c'est vrai que comme c'était un sujet qui occupe la Commission de gestion depuis fort longtemps, la Commission de gestion n'a pas souhaité accepter cette réponse de manière absolument non-unanime, vous l'aurez compris.

Je tiens quand même aussi peut-être à préciser que la Commission de gestion bien qu'ayant travaillé en très bonne intelligence tout le long de cette année, c'est vrai, s'est retrouvée à plusieurs reprises sur les observations, partagée et à mon sens c'est une bonne chose, les fronts d'ailleurs n'étaient jamais les mêmes. On a eu des compositions tout à fait variées par rapport à ces observations parce que l'enjeu est évidemment de parler du fond et voilà.

Certes je pense qu'aucun des positionnements de la Commission de gestion sur les réponses aux observations n'ont été unanimes à mon souvenir mais toujours assez variés, voilà.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous avez raison d'être de mauvaise humeur. On va faire ce qu'on a dit et puis on va essayer d'être meilleur que la Municipalité de 2013.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close nous votons.

**Vote s/réponse à
l'observation 2.1.2**

La réponse de la Municipalité à l'observation 2.1.2 est refusée par 52 non contre 17 oui et 11 abstentions.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est ouverte sur l'observation 3.3.

*Observation 3.3
La bibliothèque*

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

La Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité. En effet, cette réponse est identique à celle de l'année dernière qui demandait la même chose. La Commission de gestion et le Conseil communal ensuite l'avaient acceptée. Force est de constater que les besoins exprimés dans le cadre de la procédure budgétaire n'ont pas pu être entendus par la Municipalité. La Commission de gestion se voit donc contrainte de revenir avec la même observation et de refuser une réponse identique à celle de l'année dernière. Si la discussion concernant les postes de travail ne devait pas aboutir, d'autres alternatives pourraient être envisagées pour répondre à cette problématique.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On comprend bien, disons les demandes et ces remarques successives. En même temps on est tiraillé entre les remarques de la Commission des finances, qui nous dit qu'il faut faire attention, vous l'avez dit d'ailleurs ce soir. Il faut être prudent, vous ne pouvez pas continuer à engager du personnel et puis les besoins des services que cela soit celui-là ou d'autres.

Donc nous sommes en train de réfléchir sur les demandes de personnel pour l'année prochaine et donc nous allons traiter ça via le budget, on aura certainement l'occasion d'en rediscuter dans le cadre du budget.

Mais bien sûr on aimerait pouvoir répondre à ces demandes multiples que cela soit la COGE ou que cela soit nos différents secteurs, en l'occurrence la bibliothèque. Mais je vous rappelle aussi que sauf erreur l'année passée, nous avons validé que les postes qui étaient absolument nécessaires, c'est-à-dire ceux qui découlaient d'une décision de la Municipalité ou du Conseil. Et donc nous avons accepté le personnel pour le futur Collège des Rives, concierge, entretien, etc. mais que toutes les autres demandes ont été refusées.

A partir de là effectivement il faut faire des choix, on peut être d'accord, on peut ne pas être d'accord. On aura l'occasion d'en rediscuter dans le cadre du budget.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close nous votons.

Vote s/réponse à l'observation 3.3

Observation 5.2
Colonie de vacances

La réponse de la Municipalité à l'observation 3.3 est refusée par 43 non contre 27 oui et 10 abstentions.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est ouverte sur l'observation 5.2.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

La Commission de gestion demandait dans cette observation que tous les scénarii soient étudiés au sujet des colonies notamment la conservation et du coup la promotion des lieux, voire la vente. A ce stade la Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité en l'état. En effet cette dernière ne répond qu'à une partie de la demande. L'observation demande une évaluation de tous les scénarii, y compris la vente des colonies, et non pas seulement une meilleure utilisation de ces dernières. De plus, il semble qu'un lien devrait être fait avec les réponses à apporter au postulat Aude Briand: « Pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la Commune ».

L'idée n'est pas ici de se positionner pour ou contre l'un ou l'autre des scénarios mais bien de pouvoir disposer de l'ensemble des options.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Lorsque j'entends les noms de Jolie-Brise ou Bellevue, je dois reconnaître que mon cœur vibre de nostalgie. En effet, je pense à tous ces moments où étant enfant j'ai passé de magnifiques vacances pendant l'été mais ce qui fait vibrer mon cœur encore plus fort, c'est tous les moments où étant jeunes parents, nous avons pu mon épouse, Laurence et moi, caser nos deux enfants pour quelques semaines.

Je me remémore ces instants uniques lorsque durant le trajet nous amenant vers le bus, j'avais l'impression de les abandonner. Impression largement entretenue d'ailleurs par cette capacité qu'ont les enfants parfois à donner mauvaise conscience à leurs parents lorsqu'on les amène. Par contre alors lorsqu'ils avaient repéré leurs copains c'est finalement moi, qui avait l'impression d'être abandonné par mes enfants.

Pour ma part, je ne suivrai pas la Commission de gestion dans sa demande de prévoir la vente comme option. Je souhaite que ces colonies restent au main de la Ville. Et en ce sens, je vais accepter la réponse de la Municipalité.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je parlais tout à l'heure d'un groupe de travail qui se penche effectivement sur l'utilisation des colonies. Pour nous c'est de voir dans quelles mesures on peut les utiliser plus souvent, est-ce qu'on peut promouvoir ces colonies mais effectivement pour l'instant il n'est pas question de vendre ces colonies.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors mes souvenirs personnels à Jolie-Brise sont un peu moins bucoliques mais ils sont peut-être plus récents, puis j'y étais en tant qu'enfant. Par contre ce qu'on demande finalement à la Municipalité c'est pas de les vendre, ce n'est pas une injonction de les vendre et cela serait pas le rôle de la Commission de gestion. Mais cela serait de faire un scénario aussi qui considère et le simple fait de ne pas faire ce scénario, parce qu'il est bien évident que si on les vend elles vont pas disparaître, ces colonies seront toujours à cet endroit, elles seront toujours louables, il y aura toujours des enfants qui iront dedans pour y faire des camps.

Et d'ailleurs aujourd'hui une grande partie des camps organisés pour les élèves ou pour les vacances d'Yverdon sont pas dans des bâtiments qui appartiennent à la Ville, donc il n'y a pas une

nécessité absolue à ce que la Ville les possède, si ce n'est qu'après elle se retrouve quand même à assumer les risques, à devoir aussi à en organiser la location alors que d'autres sont plus à même simplement de le faire, voilà.

Donc je ne comprends pas qu'il y ait simplement un tabou, ne serait-ce qu'à d'étudier chaque scénario c'est quand même il me semble un des éléments les plus élémentaires d'une saine gestion. Cela ne veut pas dire qu'on doit appliquer forcément tel scénario, c'est-à-dire qu'on doit le considérer. Merci.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Si effectivement tous les paramètres doivent être pris en compte dans ces réflexions, je rappellerai simplement quand même un élément relativement important, c'est notamment l'arrêt du Tribunal fédéral qui met à la charge des communes la prise en charge des camps organisés pour les élèves et donc je pense que dans cette réflexion-là, il faut aussi se dire que dans la mesure où notre Commune aura à assumer cette charge-là, le fait de pouvoir posséder et de continuer de posséder ces colonies, de les entretenir, sera certainement un atout pour cette prise en charge-là.

Parce que l'autre alternative et c'est notamment en cas de vente, sera qu'on devra financer, qu'on devra louer d'autres structures. Donc je pense que tous les paramètres ne doivent pas être négligés. Et à titre personnel, j'accepterai la réponse de la Municipalité dans l'attente de voir la suite qui sera donnée sur l'entretien, la conservation et surtout la promotion de ces colonies.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je suis un petit peu surpris qu'alors qu'on demande simplement une étude qui est appuyée sur des remarques de la Commission de gestion depuis des années, personne n'oblige à les vendre. Mais s'il s'avérait qu'effectivement comme j'avais fait certains calculs, on en arrive à payer pour une nuitée d'enfants, deux à trois fois, peut-être même quatre fois le prix qu'on paie en passant par des hôtels privés ou autres comme c'est le cas d'hôtels à Leysin et autres, il faut quand même qu'on réfléchisse. On pourrait envoyer quatre fois plus d'enfants à ce moment-là parce qu'on éviterait de payer trop cher.

Donc faisons simplement cette étude. Honnêtement. Comparons les prix et puis on prendra des décisions après.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je remercie ma collègue Natacha RIBEAUD EDDAHBI pour ces précisions effectivement importantes sur la question des camps de ski et c'est justement parce que je suis d'accord avec elle que je propose de voter l'inverse de ce qu'elle suggère, puisqu'en fait pour être certain, il faut absolument tout considérer et pour en être certain il faut considérer l'option de la vente, comme l'a dit notre collègue Daniel COCHAND, pour savoir, il faut savoir ce que nous coûte vraiment par nuitée les séjours dans ces colonies que lorsqu'on les possède, qu'on puisse comparer ça aussi au scénario d'une vente et comparer ça au scénario aujourd'hui dans les hôtels ou les autres endroits où on met les enfants.

Parce qu'aujourd'hui faut bien voir que le ski, l'avenir du ski n'est pas forcément juste à côté d'ici aux portes du Jura où il n'y a presque plus de neige. Aujourd'hui on met la plupart des camps, on les envoie où il y a vraiment de la neige dans les Alpes et moi je me souviens quand on était jeune, on était content d'aller ailleurs qu'à Jolie-Brise pour aller skier. Merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte.

Vote s/réponse à l'observation 5.2

La parole n'est plus demandée. La discussion est close nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 5.2 est acceptée par 37 oui contre 36 non et 8 abstentions.

**Observation 6.1.1
Abris de protection civile****Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Cette question-là est assez complexe, vous l'aurez peut-être compris à la lecture du rapport de la Commission de gestion et de la réponse de la Municipalité dans le sens où comment dire, la compétence communale est relativement limitée sur la question des abris et c'est donc sur ce tout petit périmètre de compétence communale sur laquelle la Commission de gestion s'est penchée.

C'est à ce titre également que la Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité. Pour nous, l'observation portait vraiment sur l'identification claire du service communal qui était compétent non pas pour faire le travail de l'ORPC, ni du Canton parce qu'on a bien compris que ce n'était pas le sien, mais qui était compétent pour être proactif en matière de transmission d'informations, de demandes de subvention, de planification des besoins en termes de construction de places dans des abris collectifs publics, le tout bien sûr sur la base de l'inventaire transmis par l'ORPC.

C'est vrai qu'à la lecture de la réponse de la Municipalité, il ne nous a pas semblé évident d'identifier vraiment l'organe compétent pour le faire et c'est dans ce sens qu'on propose de refuser cette réponse pour que vraiment ce travail de pouvoir pointer précisément cette compétence communale puisse être fait. Merci.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste était très sceptique sur cette question des abris, à vrai dire on n'y a pas compris grand-chose. Et pourtant nous sommes dotés d'une intelligence normale enfin plus ou moins moyenne, mais je dois dire avec regret que les explications fournies et par nos commissaires et par le préavis ont fait qu'on a une liberté de vote et on votera selon ce qu'on a compris ou on s'abstiendra.

Mais alors si peut-être la Municipalité peut nous amener quelques précisions cela nous aiderait à voter peut-être, merci.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je ne sais pas si je vais éclairer votre lanterne, mais en tout cas je vais faire une précision. Je vais vous dire quel service ne s'occupe pas des abris de protection civile. Et bien, vous l'aurez peut-être deviné, ce n'est pas le Service de l'urbanisme. Il faut rectifier cette erreur qui s'est glissée dans la réponse de la Municipalité. C'est la police administrative du Service de la sécurité publique qui s'en est toujours occupé.

Voilà, je ne sais pas si cela élève le débat ou si cela le fait avancer, mais en tout cas cela le précise.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close nous votons.

Vote s/réponse à l'observation 6.1.1

La réponse de la Municipalité à l'observation 6.1.1 est refusée par 33 non contre 26 oui et 20 abstentions.

<i>Discussion sur article 1 amendé</i>	<p><u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u></p> <p>De fait, l'article 1 est ainsi automatiquement amendé. Je ne fais plus voter sur l'amendement à l'article 1, mais sur l'article 1 tel qu'amendé.</p> <p>La discussion est ouverte sur l'article 1 tel qu'amendé.</p> <p>La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.</p>
Vote	L'article 1 amendé est accepté par 56 oui contre 2 non et 20 abstentions.
<i>Discussion sur article 2</i>	<p><u>M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :</u></p> <p>Je vous annonce que mon doigt a dérapé en votant tout à l'heure. Je n'ai rien à dire, non c'est bon. On a voté trois fois, j'ai voulu m'abstenir et puis j'ai appuyé sur le mauvais bouton.</p>
	<p><u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u></p> <p>La parole n'est pas demandée.</p>
Vote	L'article 2 est accepté par 79 oui contre zéro non et 1 abstention.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté par 75 oui contre 2 non et 3 abstentions.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p><u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote	Le PR19.14PR tel qu'amendé est accepté par 72 oui contre 1 non et 7 abstentions.
	<p><u>Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :</u></p> <p>Si en préambule j'ai remercié les membres de la Municipalité ainsi que les services, en conclusion j'aimerais beaucoup remercier mes collègues de la Commission de gestion avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler cette année, qui m'ont fait un très bon accueil et je pense qu'on a pu travailler en très bonne intelligence toute l'année, je tiens à la relever. C'est très appréciable, avec une relative efficacité également et beaucoup de plaisir.</p> <p>Un merci particulier à la vice-Présidente Joëlle BETTEX qui m'a beaucoup épaulée pendant cette année et puis à Anne LEUENBERGER aussi qui nous a rejoint pour son aide pour le secrétariat. C'était un vrai plaisir de découvrir le travail de la Commission de gestion et la présidence, voilà.</p> <p>La Présidente remercie la Commission de gestion pour son travail.</p>
Décision du Conseil	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission de gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
	<p><u>Article 1 amendé :</u> Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées à l'exception des réponses aux observations : 2.1.2, 3.3 et 6.1.1.</p>

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2018.

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2019.

11. PRÉAVIS
N° PR19.13PR

CONCERNANT LA 1^{ÈRE} SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2019.

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et de mentionner le compte auquel vous faites référence au début de votre prise de parole.

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté par 75 oui contre zéro non et 2 abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté par 73 oui contre 2 non et 2 abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR19.13PR est accepté par 76 oui contre 1 non et 1 abstention.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2019, représentant au total une augmentation de charges de CHF 280'210.- et une augmentation des revenus de CHF 66'000.-, sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2019	1'952'760
---	-----------

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	22'060	0
2. Finances et sports	6'000	
3. Bâtiments et urbanisme	168'800	66'000

4. Travaux et environnement	46'400	0
5. Service de l'énergie	36'950	0
	<u>280'210</u>	<u>66'000</u>

Charges supplémentaires	280'210
Revenus supplémentaires	<u>66'000</u>

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires 2'166'970

12. PRÉAVIS
N° PR19.09PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'000'000.- POUR FINANCER LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SYSTÈME DE CONTRÔLE-COMMANDE MULTI-ÉNERGIES
RAPPORTRICE : MME MARCELINE MILLIOUD

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Marceline MILLIOUD, François ARMADA, Pascal GAFNER, Martin LOOS, Christophe LOPERETTI, Marc NICODET et Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité, par 79 oui contre zéro non et zéro abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR19.09PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre un nouveau système de contrôle-commande multi-énergies.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 80.406200.19 et amortie en 10 ans au plus.

13. PRÉAVIS
N° PR19.10PR

Composition de la commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'098'000.- POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'HIPPODROME AINSI QUE L'ADOPTION DU PROJET EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1991 SUR LES ROUTES (LRou).

RAPPORTEUR : M. ROGER GYGAX

Mme et MM. les Conseillers Marisa PARDO, Didier FORESTIER, François GILLET, Benoist GUILLARD, Roger GYGAX, Jacques LEVAILLANT et Ervin SHEU

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Roger GYGAX ne lit qu'une partie du rapport.

Nous nous trouvons en présence d'un projet qui est en lien avec divers autres objets d'importance en cours d'achèvement, tel que le Collège des Rives, ou en cours d'exécution, tel le CAD-STEP ou d'autres à relativement court terme, comme la future caserne des pompiers ou encore la transformation des Ateliers CFF.

Ce secteur de la Ville, qui fait également partie du projet Gare-Lac, va subir de grands changements, d'où l'intérêt, en termes de délais, synergies et coûts, d'effectuer les travaux sans attendre, soit idéalement dès cet automne. La rue de l'Arsenal, frappée de deux oppositions, sera soumise à notre Conseil ultérieurement.

La commission ad hoc a passé en revue la mise en conformité de la zone 30 km/h, les éléments de la modération du trafic, l'aspect paysager, soit la mise en valeur de cette zone orientée vers les loisirs, la détente et le sport, donc tout sauf un vaste parking.

La mobilité douce, dont la sécurité des piétons a fait l'objet d'une attention particulière, création d'un trottoir large côté Thièle, et divers dispositifs permettant de limiter au mieux les conflits entre les automobilistes et les piétons; ces derniers devenant prioritaires.

Zone de dépose, parc pour les divers deux-roues, arrêts de bus conformes aux besoins des personnes à mobilité réduite ont également été prévus.

La ligne de bus 605 sera adaptée de façon à desservir cette zone avec une périodicité de quatre à cinq bus par heure.

Conclusions :

La fin proche de la construction du Collège des Rives PR16.31PR, mise en relation avec l'assainissement des réseaux souterrains de la rue de l'Hippodrome PR18.01PR, la construction du réseau de chauffage CAD-STEP PR18.18PR, notamment, ont convaincu la commission, dans son intégralité, d'accepter cet investissement, raison pour laquelle elle vous recommande, Mesdames, Messieurs, de valider les articles 1, 3 et 4, tels que présentés dans le préavis municipal, en apportant toutefois un amendement de numérotation.

Donc l'amendement est le suivant :

Nous sommes en présence d'un préavis comportant trois articles, raison pour laquelle nous proposons que l'article 3 devienne le 2, et que le 4 devienne le 3, pour une meilleure clarté. Merci.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est pas demandée.

Vote	L'article 1 est accepté par 80 oui contre zéro non et zéro abstention.
<i>Proposition amendement articles 2 et 3</i>	Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement aux articles 3 et 4 de la part de la commission.
<i>Discussion sur la proposition d'amendement</i>	La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.
	<u>M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :</u>
	La Municipalité ne s'oppose évidemment pas aux amendements proposés, ni à cette article ni aux suivants.
	<u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u>
	La parole n'est pas demandée.
Vote	La proposition d'amendement aux articles 2 et 3 de ce préavis est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2 amendé</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 amendé est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3 amendé</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 amendé est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR19.10PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
	<u>Article 1 :</u> Le projet de réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée.
	<u>Article 2 amendé :</u> Un crédit d'investissement de CHF 1'098'000.- est accordé à la Municipalité pour la réalisation du projet.
	<u>Article 3 amendé :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 60.161300.19 « Aménagement av. de l'Hippodrome » et amortie en 30 ans au plus.

Demande de suspension de séance

Mme la Présidente Catherine CARP :

Une suspension de séance est demandée. Est-ce qu'un cinquième des membres présents l'appuie ?

Cette demande est appuyée à une grande majorité.

Je déclare la séance suspendue pendant dix minutes.

Suspension de séance

Mme la Présidente Catherine CARP :

Voilà je prie l'assemblée de reprendre place.

14. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2019-2020

Election du Président du Conseil communal

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous allons procéder à l'élection du Bureau du Conseil communal pour la quatrième année de cette législature.

Par simplification le masculin se décline également au féminin.

Nous débutons par l'élection du Président du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre droite a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Christian WEILER pour l'élection du Président du Conseil communal. L'intéressé est né en 1962 dans la maison de famille à la Rue du Lac d'Yverdon. Il est père de quatre fils âgés de 13 à 29 ans.

Passionné de football, il fit toutes ses activités de junior à Yverdon-Sport FC et intégra très jeune la première équipe. Sa carrière de footballeur se termina, hélas trop vite, en raison de contraintes professionnelles liées à des horaires très irréguliers de son métier d'infirmier.

Il occupe actuellement la fonction de directeur médico-social de la Fondation Primeroche à Prilly. Il a présidé jusqu'à récemment le réseau de soins de la région lausannoise, fait partie de plusieurs comités d'associations actives dans le domaine de la santé. Il préside par ailleurs la Fondation Petitmaître.

Au niveau politique, il siège pour la troisième législature sur les bancs du législatif yverdonnois, fût membre de la Commission de gestion et a présidé durant plusieurs années la section yverdonnoise du PLR. C'est l'actuel 1^{er} Vice-président du Conseil communal.

Christian WEILER est une personne compétente, engagée, avec un bon sens politique bien développé. Nul doute qu'il sera parfaitement apte à diriger nos débats. Sa formation en psychiatrie lui félicitera sans aucun doute la tâche.

Au nom du groupe PLR et Centre droite, je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à soutenir chaleureusement la candidature de Christian WEILER.

Mme la Présidente Catherine CARP :

L'article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir.

Y-a-t-il une objection à pratiquer de cette manière ?

Demande de vote à bulletin secret

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC avait demandé l'année passée le vote à bulletin secret pour élire son Président et ses Vice-présidents pour notre Conseil. Etant au perchoir à ce moment-là, il m'était difficile d'intervenir à cet instant mais j'aimerais ce soir vous proposer à nouveau cette élection au bulletin secret. Et pourquoi ?

J'ai été élu à bulletin secret à la seconde Vice-présidence en 2015 lorsque c'était encore l'ancienne procédure, puis tacitement à la Vice-présidence lors du changement de la loi sur les communes en 2016 et enfin à bulletin secret à la présidence en 2017 à la demande de la gauche de ce Conseil.

J'ai donc pu me faire une certaine expérience en la matière vous en conviendrez.

Cela étant, le nombre de voix que ce Conseil vous accorde à chaque élection vous permet de mesurer votre niveau d'appréciabilité de la part de vos collègues. C'est aussi une manière pour vous de vous améliorer. En 2015 j'avais obtenu que 47 voix sur 83 et en 2017, 75 sur 80. Je peux vous dire que c'est une bonne leçon et cela m'a permis de me remettre en question et de m'améliorer au regard de ce Conseil.

Cette élection à bulletin secret représente pour moi une manière de mesurer la sympathie de ce Conseil à son égard.

Mme la Présidente, je vous demande donc, conformément à l'article 14 et 92 alinéa 1 de notre règlement, de proposer à notre Conseil un vote au bulletin secret pour l'élection du Président et des Vice-présidents.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Je soutiens la demande de mon collègue Pascal GAFNER pour les mêmes raisons. C'est vrai que c'est un moyen pour nous quand on est élu Président de voir sa côte de popularité, éventuellement de pouvoir s'améliorer, de pouvoir changer. Même moi j'ai eu et si je me souviens bien et mes collègues aussi, eu un petit rappel à l'ordre à ce moment-là, ce qui m'a fait énormément de bien je vous l'avouerai.

C'est clair que c'est dans les traditions, c'est dans le suivi et puis ça permet aussi à certaines personnes, et moi la première, à pouvoir vraiment s'exprimer en toute confidentialité et voilà pourquoi je soutiendrai cette demande.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite soutient également la demande qui est faite par le Conseiller communal GAFNER, en l'occurrence le groupe UDC. En plus des raisons qui sont évoquées, ces élections tacites nous donnent parfois l'impression d'être un peu pieds et poings liés lors des élections pour le Bureau du Conseil communal, enfin en particulier les Présidents, 1^{er} et 2^{ème} Vice-présidents.

Notre intention est de réintroduire également ce vote à bulletin secret donc il est tout à fait possible que nous venions le moment venu avec une proposition de modification du règlement du Conseil communal.

Mais enfin pour l'instant on s'en tient à cette soirée, et donc nous demandons également le vote à bulletin secret pour cette élection mais pour les trois élections nous le précisons d'entrée de jeu.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Pour ma part je crois ne pas avoir d'avis particulier sur la question. Toutefois je pense que c'est une bonne proposition que l'on tranche une fois, c'est-à-dire qu'on ne se repose pas la question

chaque mois de juin en fonction des candidatures possibles, des fois cela vient de la droite, des fois cela vient de la gauche.

Je pense que cela serait plus simple pour le débat qu'on prenne une fois une décision et je pense que si le groupe PLR venait avec une modification, personnellement je serai d'avis de le suivre pour qu'on tranche cette question une bonne fois pour toute et qu'on en débattenne à un autre moment que chaque mois de juin. Merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes donc en présence d'une demande de votation à bulletin secret pour la nomination du Président et des Vice-présidents.

Conformément à l'article 92 de notre règlement, cette demande de vote à bulletin secret doit être appuyée par un cinquième des membres présents.

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette demande de vote à bulletin secret de lever la main.

Cette demande est largement soutenue par le cinquième des membres présents, la demande de vote à bulletin secret est donc acceptée.

Conformément à l'article 14, de notre règlement, le Président et les Vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret.

Je prie nos huissiers de procéder à la distribution des bulletins.

Un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul.

Je demanderais également à la réalisation audiovisuelle de ne pas filmer les Conseillers durant la phase de vote.

Distribution des bulletins

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de ramasser les bulletins.

La séance est suspendue le temps de procéder au dépouillement.

Suspension de séance pour le dépouillement des bulletins

Je vais procéder à la lecture des résultats :

<u>Résultats du vote :</u>	
Bulletins délivrés	: 82
Bulletins rentrés	: 82
Bulletins blancs	: 6
Bulletins nuls	: 3
Bulletins valables	: 79
Majorité absolue	: 40
Il y a 10 voix éparses	

Vote

M. le Conseiller Christian WEILER est élu Président avec 63 voix.

Applaudissements

Mme la Présidente Catherine CARP :

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre élection à la présidence de ce Conseil. Il est de coutume que le nouveau Président élu nous adresse quelques mots, M. le Conseiller, vous avez la parole.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Je vous remercie pour votre nomination et vais tenter de mériter cette confiance sans avoir besoin d'utiliser mes anciennes vieilles connaissances en psychiatrie.

Je tiens tout d'abord à féliciter et remercier notre Présidente pour cette année, cette seconde année à la tête de notre Conseil. Une année difficile, remplie, compliquée parfois, avec une séance extramuros dans la salle du Grand Conseil vaudois et surtout la mise en place d'une nouvelle salle pour notre Conseil.

Je tiens aussi à dire tout le plaisir que j'ai eu cette année à travailler dans le Bureau du Conseil et représenter notre Commune dans diverses manifestations.

Je me réjouis maintenant de travailler avec la nouvelle équipe du Bureau et de vous retrouver tous en septembre. Merci.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous passons maintenant à l'élection de la 1^{ère} Vice-présidente du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste propose à l'élection à la 1^{ère} Vice-présidence Natacha RIBEAUD EDDAHBI. Elle m'a demandé ce matin de ne pas trop m'étendre sur sa présentation et son curriculum, vu qu'on l'avait déjà fait l'année passée. Donc je résumerai en disant que Natacha RIBEAUD est là pour la deuxième législature, elle a été cheffe de groupe du Parti socialiste et nous sommes persuadés qu'elle fera une excellente 1^{ère} Vice-présidente.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'une demande de votation à bulletin secret pour la nomination de la 1^{ère} Vice-présidente.

Je prie nos huissiers de procéder à la distribution des bulletins.

Un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul.

Je demanderais également à la réalisation audiovisuelle de ne pas filmer les Conseillers durant la phase de vote.

Distribution des bulletins

Le scrutin est ouvert.

Election de la 1^{ère} Vice-présidente du Conseil

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de ramasser les bulletins.

La séance est suspendue le temps de procéder au dépouillement.

Suspension de séance pour le dépouillement des bulletins

Je vais procéder à la lecture des résultats :

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 81
Bulletins rentrés	: 81
Bulletins blancs	: 5
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 81
Majorité absolue	: 41
Il y a 3 voix éparses	

Vote

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI est élue Vice-présidente avec 73 voix.

Applaudissements

Mme la Présidente Catherine CARP :

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre élection et vous passe la parole pour quelques mots.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAU EDDAHBI :

Tout d'abord je tiens à féliciter chaleureusement mon collègue Christian WEILER pour son élection à la présidence du Conseil communal. Je me réjouis de m'engager dans cette nouvelle année à ses côtés et de lui apporter tout mon soutien possible. Je me mets donc à ta disposition Christian, profite-en bien cela ne durera qu'une année.

Ensuite je tiens à vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant à la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil communal. J'espère en être digne et mettre toute mon énergie et ma détermination pour honorer cet engagement au service de notre Ville.

J'en profite aussi pour faire quelques remerciements à nos secrétaires, à nos huissiers qui font un travail remarquable en toutes circonstances et je vous assure que cela n'est pas tous les jours faciles et sans que le Bureau et notre Conseil ne pourraient pas fonctionner.

Enfin un dernier mot parce que quand on parle de l'élection du nouveau Bureau cela marque aussi la fin de l'actuel Bureau. Aussi j'aimerais profiter de l'occasion pour adresser quelques mots à Mme la Présidente.

Chère Catherine, cette année fut difficile. Tu as effectivement eu droit à toutes les embuches possibles et inimaginables. Alors il y aura toujours quelqu'un pour te dire que tu aurais dû faire comme si ou faire comme ça, que tu as été bonne à cette séance, pas très bonne ou pas très en forme voire mauvaise à une autre séance. Moi ce que je retiens c'est que tu as été toi, Catherine, bienveillante et bienfaitrice. Tu as été fidèle à tes principes, tu as honoré les accords tolteques que tu nous as cités lors de ton allocution d'entrée en fonction. Alors n'en déplaise aux bien-pensants et aux donneurs de leçons, tu as pour moi été magnifique et je tenais à le souligner ce soir en te remerciant de tout cœur pour tout ce que tu as fait pour notre Conseil et notre Ville. Je te remercie et te souhaite bon vent pour la suite.

Applaudissements

Mme la Présidence Catherine CARP :

Merci beaucoup Natacha.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

Election de la 2^{ème} Vice-présidente du Conseil

Nous passons maintenant à l'élection du 2^{ème} Vice-président du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Au nom du groupe des Verts, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Céline EHRWEIN.

Je suis très heureuse d'avoir la responsabilité ce soir de vous présenter la candidature de Céline.

Céline EHRWEIN est une femme d'engagement et de conviction et suis certaine qu'elle saura endosser le rôle de 2^{ème} Vice-présidente du Conseil avec toute l'énergie et le sérieux qui la caractérisent.

Céline est née en 1973 à Lausanne et a vécu dans plusieurs communes vaudoises avant de déposer ses valises à Yverdon, il y a quelques années. Elle s'y est très vite intégrée et s'est constituée de nombreux réseaux.

Docteure en théologie de l'Université de Lausanne, elle est aujourd'hui et pour quelques jours encore professeure d'éthique à la HEIG-VD. C'est dans une autre institution de formation sise à Yverdon qu'elle œuvrera bientôt en tant que responsable de formation à l'ARPIH.

Lorsque les Verts yverdonnois ont vu arriver Céline sur nos stands d'abord, puis aux séances de groupes, très vite ensuite au comité, nous nous sommes réjouis d'accueillir une personne si motivée et engagée. Pleine d'idées, d'envies, de projets, elle a su nous faire profiter de toute son expérience politique déjà acquise ailleurs.

En effet, si pour nous elle a apporté un vent de fraîcheur avec elle, elle apportait aussi une riche expérience. Conseillère communale à Morges puis à Rolle, députée au Grand Conseil vaudois, très active dans de nombreuses associations et comités, nous avons pu bénéficier de son expertise dans beaucoup de domaines.

Je ne vais pas citer ici l'entier des engagements de Céline, tant ils ont été et sont nombreux, mais quelques-uns qui illustrent bien ses centres d'intérêts variés et complémentaires et son engagement pour le bien commun, bien au-delà de la sphère politique. Elle est ou a été : membre du comité du Centre Social Protestant (CSP) Vaud, membre du comité du Groupe Asile et Migration d'Yverdon et Région (GAMYR), membre de la Commission d'examen des plaintes de résidents ou usagers d'établissements sanitaires et d'établissements socio-éducatifs (COP), membre puis Présidente du Conseil de l'Aumônerie œcuménique des Prisons (VD), et membre de la Commission de consécration de l'Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud.

C'est donc assez naturellement qu'elle entre au Conseil communal de sa nouvelle commune de cœur et de résidence en 2016 et est rapidement devenue notre cheffe de groupe, ne comptant pas ses heures et ses efforts pour mener ce groupe à travers les discussions de ce Conseil pas toujours de tout repos.

Et si j'ai dit plus haut qu'elle avait apporté avec elle un vent de fraîcheur, vous entendrez aussi que celui-ci a pu à quelques occasions être décoiffant !

Je suis convaincue que Céline EHRWEIN saura mettre à profit de notre Bureau ses nombreuses compétences, son sens de l'engagement et de l'équité et vous encourage donc à soutenir sa candidature.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'une demande de votation à bulletin secret pour la nomination de la 2^{ème} Vice-présidente.

Je prie nos huissiers de procéder à la distribution des bulletins.

Un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul.

Je demanderais également à la réalisation audiovisuelle de ne pas filmer les Conseillers durant la phase de vote.

Distribution des bulletins

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de ramasser les bulletins.

La séance est suspendue le temps de procéder au dépouillement.

Suspension de séance pour le dépouillement des bulletins

Je vais procéder à la lecture des résultats :

<u>Résultats du vote :</u>	
Bulletins délivrés	: 81
Bulletins rentrés	: 81
Bulletins blancs	: 17
Bulletins nuls	: 4
Bulletins valables	: 77
Majorité absolue	: 39
Il y a 19 voix éparses	

Vote

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN est élue 2^e Vice-présidente avec 41 voix.

Applaudissements

Mme la Présidente Catherine CARP :

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre élection et vous passe la parole pour quelques mots.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Je vous remercie pour la confiance manifestée au travers de ce vote. Je me réjouis vraiment beaucoup de rejoindre le Bureau, de découvrir le travail du Bureau et puis j'espère rassurer ceux qui seraient éventuellement inquiets, j'apprends vite.

Election de deux scrutateurs

Voilà je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateurs au Bureau du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Le groupe des Verts a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Khéna BALET.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite vous présente la candidature de M. le Conseiller Didier FORESTIER.

Mme la Présidente Catherine CARP :

L'Article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir.

Y a-t-il une objection à pratiquer de cette manière ?

Ça ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, **je proclame élus M. le Conseiller Didier FORESTIER pour le groupe PLR et Centre Droite, et M. le Conseiller Khéna BALET pour le groupe des Verts, comme scrutateurs au Bureau du Conseil communal.**

Applaudissements

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à cette fonction et vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce nouveau Bureau.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election des deux scrutateurs suppléants

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateurs suppléants pour le Bureau du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter comme membre scrutateur suppléant M. Roger GYGAX.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste vous propose Anthony REYMOND comme scrutateur suppléant.

Mme la Présidente Catherine CARP :

L'Article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir.

Y a-t-il une objection à pratiquer de cette manière ?

Ça ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, **je proclame élus M. le Conseiller Anthony REYMOND pour le groupe socialiste, et M. le Conseiller Roger GYGAX pour le groupe UDC, comme scrutateurs suppléants au Bureau du Conseil communal.**

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à cette fonction et vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce nouveau Bureau.

Applaudissements

**15. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

15.1

Un Postulat interpartis Julien WICKI (Introduction de nouvelles mesures sociales et environnementales suite à l'adoption de la taxe forfaitaire pour le financement des déchets)

En préambule je me permets de dire que le groupe de travail qui a planché sur ce postulat s'est réuni à plusieurs reprises, que les échanges ont parfois été vifs, la négociation parfois difficile mais je suis extrêmement content de pouvoir vous présenter ce postulat interpartis ce soir qui montre quand même la volonté très ferme que ce groupe de travail a eu de trouver un consensus, il en a trouvé un. Et d'honorer ainsi les engagements qui avaient été pris lors du Conseil communal de décembre dernier.

Ce postulat comme vous l'avez dit en préambule est interpartis, il est signé pour le groupe des Verts par Céline ERWEIN et Younes SEGHROUCHNI, pour le groupe PLR par Maximilien BERNHARD et Laurent ROQUIER, pour le groupe UDC par Pascal GAFNER et Ruben RAMCHURN et pour le groupe socialiste par Gildo DALL'AGLIO et votre serviteur.

Un bref historique d'abord :

Lors de sa séance du 6 décembre 2018, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains devait se prononcer sur le préavis PR18.19PR sur la modification du règlement du 3 février 2011 sur la

gestion des déchets, en vue de l'introduction d'une taxe forfaitaire de base pour le financement des déchets.

La commission ad hoc proposait l'acceptation du préavis, mais avec plusieurs amendements soutenus à l'unanimité. La Commission des finances avait elle aussi préparé des amendements, tout comme plusieurs groupes politiques.

Or, la Municipalité a demandé le retrait de tous ces amendements afin que le règlement puisse entrer en vigueur en 2018, ce qui devait ouvrir la voie à une perception de la taxe pour cette année déjà. Les commissions concernées ont accepté de retirer leurs amendements, tout comme les groupes politiques pour autant qu'un groupe interpartis planche sur de nouvelles mesures compensatoires sociales et environnementales, aboutissant à une augmentation « sensible » du montant dévolu à ces dernières. La Municipalité a appuyé cette proposition et le règlement a été accepté en l'état.

La perception de la taxe a donc été possible dès 2018, mais avec de nombreux problèmes. Cependant, le groupe interpartis ne s'est pas penché sur ces problèmes car ils ne font pas partie du mandat initial qui lui a été confié.

Propositions de mesures

Après deux rencontres et des échanges avec la Municipalité, le groupe interpartis a abordé de nombreuses pistes. Il lui est apparu par exemple qu'il pourrait être nécessaire de rediscuter avec les autres acteurs du périmètre de gestion des déchets, le coût du sac qui semblait trop bas étant donné le montant couvert par la taxe forfaitaire. Il s'est également penché sur le remboursement de la moitié de la taxe pour les personnes âgées de 65 ans et plus car plusieurs membres du groupe n'étaient pas convaincus de la pertinence de cette mesure mais il a finalement renoncé à proposer son abandon. Il s'est mis d'accord sur les mesures suivantes :

1. Actuellement, les entreprises qui emploient moins d'un EPT sont exonérées. Le groupe propose que cette exonération concerne également les entreprises qui emploient exactement un EPT.
2. Actuellement, plusieurs familles yverdonnoises à bas revenus bénéficient de bons dans les commerces locaux (mesure décidée lors de l'introduction de la taxe au sac). Le groupe propose de donner un coup de pouce supplémentaire à ces familles en augmentant le montant alloué à chacune d'elles d'environ la moitié de l'aide actuelle.
3. Le récent arrêt du Tribunal fédéral concernant la gratuité de l'école obligatoire pourrait menacer certaines sorties scolaires non-obligatoires (courses d'école ou sorties culturelles par exemple). Le groupe propose qu'un certain montant soit alloué pour sécuriser l'existence de ces sorties.
4. Cette taxe finalement est fortement liée à la gestion des déchets par notre Commune, lesquels ont un impact environnemental certain, il est donc normal d'y consacrer une part pour développer la promotion du tri, la réduction de la production de déchets ou pour favoriser le maintien et le développement de la biodiversité sur le territoire communal. L'idée est de réaliser des mesures concrètes, particulièrement pertinentes sous la conduite des Services communaux.

Pour réaliser ces mesures, le groupe de travail estime qu'une enveloppe annuelle d'environ CHF 600'000.- maximum serait nécessaire. Le groupe de travail laisse le soin à la Municipalité de chiffrer plus précisément les différentes mesures.

Dès lors, ce postulat, signé par les chefs de groupe et les présidents des partis représentés au Conseil communal, invite la Municipalité à intégrer ces mesures dans le projet de révision du règlement sur la gestion des déchets et, cas échéant, dans les budgets à venir.

Je vous remercie.

Discussion sur le postulat

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre A de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi à la Municipalité.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est effectivement tout à fait dans l'esprit de ce qui a été dit et discuté au mois de décembre. Le retour et cette proposition de postulat correspond bien à l'état d'esprit, reflète les discussions que nous avons eues. Donc M. le Conseiller, rapporteur, WICKI a raison de le présenter ainsi.

La Municipalité va vous inviter à soutenir ce postulat, tout en disant qu'évidemment vous allez nous placer le curseur assez haut, parce que vous allez nous demander de retrouver CHF 600'000.- dans les budgets à venir et c'est un exercice qui va être délicat. Néanmoins encore une fois, nous allons nous y atteler que cela soit par modification du règlement ou via le budget 2020.

Donc la Municipalité non seulement entre en matière mais soutient ce postulat tel que présenté par les différents groupes politiques. Merci.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

J'ai juste un souci, je suis tout à fait d'accord avec le postulat mais j'ai un souci de calendrier. En tant que Conseiller je n'aimerais pas être à la dernière séance de décembre en face d'un possible retrait d'amendement parce que c'est le dernier moment et qu'on ne peut plus le faire. Donc mon intervention vise simplement à encourager un traitement rapide du postulat et un retour tout aussi rapide au sein du Conseil de façon à ce que les décisions et les discussions puissent se faire dans un climat serein, et pas tout en fin d'année, moment où il y a bien d'autres choses à traiter.

Merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés par 63 oui contre 6 non et 8 abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.2

Un Postulat de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Pour une accessibilité piétonne et cycliste En Chamard)

Tous les Yverdonnois qui ont dû se rendre au moins une fois dans la zone commerciale de Chamard sans disposer d'une voiture le savent : ce n'est pas une mince affaire. Même les habitants qui utilisent leur véhicule pour s'y rendre peuvent se rendre compte, les cheminements piétons et cyclistes sont très loin d'être sécurisés et agréables, et le bus, à la cadence du quart d'heure, reste encore la meilleure alternative.

Pourtant la zone de Chamard est évidemment un pôle commercial important qui devrait être accessible à tous. Certains biens, pour le bricolage par exemple, ne peuvent simplement plus être trouvés au centre-ville d'Yverdon. Certaines enseignes généralistes ou spécialisées complètent la diversité commerciale du centre-ville, et certains services (les dentistes par exemple) peuvent encore prendre des clients alors que les cabinets en Ville n'en prennent plus. Il y a également un grand nombre de travailleurs sur la zone, dans les commerces mais aussi par exemple au CMS, ou au centre de soins de la Brine, qui ne disposent pas nécessairement de voiture ou même de

places de stationnement sur leur lieu de travail. Et enfin, l'accessibilité en mobilité douce en Chamard est un verrou qu'il s'agit de faire sauter pour permettre la connexion avec les villages de Montagny et de Valeyres.

La Commission des affaires immobilières, étudiant le préavis PR19.06PR pour la création d'un DDP en faveur de Coop Mineraloel AG que nous avons adopté lors du Conseil Communal de mai, a donc avec une absolue justesse émis le vœu que la Municipalité sensibilise les propriétaires à avoir un rôle actif pour l'accessibilité du secteur. Mais il semble nécessaire d'aller plus loin, et surtout plus vite.

Car en effet, bien que l'accessibilité et la perméabilité du secteur Chamard soit un objectif d'AggloY depuis 2007, bien que notre Conseil ait adopté en 2014 le préavis PR13.36PR pour élaborer un Plan Directeur Localisé Intercommunal dans le secteur Chamard-Châtelard, et bien que les études d'avant-projet pour le plan de quartier Verdan aient identifié un itinéraire de mobilité douce en continuité de la rue du Cheminet jusqu'à et à travers la route de Sainte-Croix, la Municipalité n'a pas été en mesure de renseigner la Commission des affaires immobilières sur les emprises foncières à réserver pour ces projets. Notons au passage que les besoins fonciers pour créer une nouvelle route jusqu'au Pré Neuf étaient eux, bien identifiés.

C'est pourquoi, par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier les possibilités d'améliorer rapidement sur son territoire l'accessibilité en mobilité douce du secteur Chamard, en coordination évidemment avec la commune de Montagny-près-Yverdon et AggloY, afin de pouvoir saisir au mieux et au plus vite les opportunités de planification foncières et d'urbanisme pour réaliser cet objectif.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur le postulat

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre A de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi à la Municipalité.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il y a un certain nombre d'études dans ce secteur-là M. le Conseiller GUILLARD en a fait mention de quelques-uns, le plan de quartier Verdan c'est un des éléments. Nous sommes en train d'étudier dans le cadre de l'AggloY toute la liaison sur la route de Sainte-Croix.

Et puis effectivement il y a dans le plan directeur une liaison de mobilité douce qui devrait longer le secteur du bâtiment H3 pour traverser quelque part la route de Sainte-Croix. Alors effectivement ce n'est pas complètement calé de savoir dans quel secteur nous allons pouvoir faire ce passage sur la rue de Sainte-Croix, est-ce que c'est proche du giratoire ou non, il y a encore des études qui sont en cours.

Vous direz peut-être qu'elles durent puisqu'en fait vous signalez des études qui pourraient avoir commencé ou en tout cas avoir été imaginées en 2007. Toujours est-il que c'est un endroit sur lequel différents protagonistes travaillent. Le Service de la mobilité de la Ville d'Yverdon, le Service de l'urbanisme et je vous l'ai dit l'Agglomération.

Donc nous allons effectivement regarder quels sont les itinéraires les plus adaptés pour pouvoir faire en sorte que les gens puissent choisir aussi d'aller à pied ou en vélo.

Accessoirement pour la petite histoire, et bien on ne cherche pas quand même en parallèle à envoyer particulièrement nos gens faire les courses en Chamard et on essaie plutôt de les intéresser à rester sur Yverdon. Et les différentes enseignes que vous avez citées, on les trouve en tout cas largement sur le territoire yverdonnois.

N'empêche que nous allons nous donner de la peine pour voir comment on peut mettre en place peut-être certains éléments de mobilité douce mais en faisant attention, encore une fois, à faire en sorte qu'on ne fasse pas des boulevards pour aller disons faire les courses en Chamard parce que c'est pas le but de la Ville d'Yverdon.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je partage effectivement les inquiétudes peut-être sur la dangerosité d'accéder à ce secteur mais je crois qu'on a aujourd'hui beaucoup mieux à faire dans la mobilité douce à Yverdon et je pense que la priorité devrait, quand même de faire tout ce qu'on peut pour faciliter les accès à notre Ville, à notre centre-ville en mobilité douce et pas permettre l'évasion dans la commune voisine, alors que notre centre-ville a quand même beaucoup de peine déjà.

Il y a aura du mieux forcément avec la route de contournement puisqu'il y aura de la mobilité douce prévue le long et puis il y aura également du mieux avec notre parking qui permettra aussi de redynamiser notre centre-ville et d'avoir une bonne offre à Yverdon.

Donc je ne suis pas sûr qu'on doit mettre vraiment dans nos priorités ou alors peut-être plus loin dans nos priorités, le fait de faciliter l'accès à la concurrence chez notre voisin. Merci.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je voudrais relever ce qu'a dit le Conseiller GUILLARD par rapport au fait qu'il y a de nombreuses personnes qui travaillent dans cet endroit-là et il n'y a pas que des gens qui vont faire leurs achats pour concurrencer les commerces d'Yverdon. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Comme cela a été dit, évidemment cette question de sécurisation du tronçon de mobilité douce sont également partagés par le groupe PLR et Centre Droite. Sur le territoire yverdonnois en direction de la route de Chamard, on a un petit peu plus de peine, non pas par rapport à la sécurisation de la route mais effectivement cela pourrait être dans le sens de votre postulat. Et je ne sais pas si vous vous êtes posé la question, certainement oui, mais cela serait bien que vous précisiez votre propos quant aux risques quand même d'inciter un certain nombre de nos concitoyens à aller faire leurs achats à la commune de Montagny.

C'est évidemment des voisins, de bons voisins, mais on essaie aujourd'hui de développer l'économie locale, on encourage nos commerces, on va bientôt construire un parking souterrain pour faciliter l'accès au centre-ville, on a un petit peu de difficulté. Et j'aimerais bien entendre M. le Conseiller à ce sujet puisque bons nombres de nos membres de notre groupe ne sont pas convaincus, non pas sur le fond, puisqu'intellectuellement on comprend la démarche mais sur la forme de votre démarche.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Je remercie effectivement M. le Syndic de ces clarifications et les questions des différents conseillers. Je tiens à préciser que je défends effectivement tout à fait la vitalité des commerces au centre-ville, j'encourage tous les Yverdonnois à faire leurs commerces plutôt au centre-ville.

Il reste que comme l'a rappelé Mme la Conseillère FISCHER, il y a des gens qui travaillent en Chamard parce qu'il y a différents pôles d'activités en plus des pôles d'activités commerciales. Il y a également, je l'ai relevé, des commerces qu'on ne trouve pas, ou une diversité de choix qu'on ne trouve pas forcément exactement au centre-ville et puis je dois relever que l'accessibilité en transport individuel motorisé et quand même extrêmement facilitée.

Que de mon point de vue, elle va être encore plus facilitée avec l'ouverture du tronçon nord de la route de contournement et que ce n'est pas en ouvrant quelques itinéraires de mobilité douce qu'on va ouvrir un boulevard pour fuir la Ville et aller en Chamard. Peut-être c'est plutôt les voitures qui sortiront de la Ville qui iront là-bas qui risquent de faire de la concurrence, de mon point de vue.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés par 38 oui contre 30 non et 10 abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.3

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Déchets)

Cela n'est jamais très facile de prendre la parole quand on s'est parfaitement préparé par écrit et que des événements tout à fait actuels amènent à modifier son intervention.

Je souhaitais intervenir il y a déjà quelques semaines au sujet du problème des déchets et des recours liés à ces déchets.

Nous payons tous dans ce Conseil communal la mauvaise gestion de ce dossier et nous en sommes actuellement aux dégâts latéraux. Une discussion franche entre des membres de la Commission de recours et de moi-même tout à l'heure a permis de dissiper un malentendu et je suis reconnaissant à ces Messieurs, Dames de la Commission de m'avoir éclairé sur certains aspects.

Je m'explique, je fais partie des recourants et un recourant un peu particulier. C'est un recourant qui estimait qu'une personne âgée qui touche une bonne retraite devrait payer sa taxe. Donc j'ai recouru non pas pour qu'on annule ma taxe, j'ai recouru afin que je puisse payer d'avantage et ceci dans une solidarité qui doit être bien comprise. On a lancé des chiffres d'à peu près CHF 200'000.- et je dis à M. WICKI que ce ne sont pas des économies dans son postulat, cela serait des revenus supplémentaires. CHF 200'000.- qui seraient à répartir finalement et qui amèneraient à faire baisser tous les gens qui paient cette taxe.

Donc pour ma part, je ne peux pas être satisfait du postulat puisque ce postulat renonce à cette mesure et j'y vois une mesure de solidarité absolue entre les générations. Alors je ne veux pas prendre un grand couplet qui est plutôt entonné en général sur l'autre côté de l'hémicycle, mais c'est évident que les gens de mon âge, ont une génération qui est en plein dans la vie active et qui arrive à peu près à finir le mois à zéro. Et ces gens-là voient des aînés qui vivent pour certains beaucoup mieux.

Alors c'est tout à fait normal qu'on abaisse la taxe pour des personnes qui sont limitées. Il y en a d'autres qui peuvent, comme moi, parfaitement la payer. Donc j'ai fait un recours. Et ce qui m'intéresserait de savoir c'est si, c'est la seule question que je poserai ; c'est est-ce qu'il s'est trouvé parmi les motifs de recours que la Commission a examiné d'autres personnes qui ont soutenu la même argumentation.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous le savez il y a eu un certain nombre de recours et on ne va pas débattre ici de la typologie des recours. Il y a eu une procédure qui a été faite, la Municipalité qui a pris une décision qui l'assume et ensuite de ça, la Commission de recours n'a pas eu à siéger. Donc on va pas rentrer les détails maintenant et on ne répondra pas à cette question.

M. le Conseiller Laurent GILLIARD :

Alors je suis obligé d'infirmier ce que vient de dire M. le Syndic. La Commission a siégé. Ce qui me permet d'ailleurs de corriger une lettre figurant dans la décision d'annulation adressée par la Municipalité aux recourants pour lesquels la Municipalité a annulé la décision.

Ce n'est pas la Municipalité qui a le droit de dire que le recours est sans objet, c'est la Commission de recours. Ce qui explique la réaction, peut-être excessive à l'origine, de M. COCHAND.

C'est à la Commission de recours de dire si un recours est ou non sans objet et c'est une erreur de la part de la Municipalité d'avoir indiqué dans la nouvelle décision annulant la décision de taxation que le recours était sans objet. C'est une remarque explicative, seule l'autorité de recours peut dire si un recours est ou non sans objet, cela me paraît une vérité éternelle en matière de droit.

Alors M. COCHAND a compris, je crois, maintenant la situation et la Commission de recours qui ne comprenait pas les critiques qu'on lui attaquait, directement ou indirectement, a aussi compris de quoi provenaient ces critiques. C'est ce que je tenais à dire.

Alors je le répète la Commission de recours a siégé à trois reprises sauf erreur de ma part, trois ou quatre reprises et la dernière fois, elle a siégé pour décider de déclarer sans objet les recours qui n'avaient effectivement plus d'objet puisqu'il n'y avait plus de taxe prélevée chez ces personnes puisque la Municipalité avait rendu une nouvelle décision. Merci.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Moi j'ai quand même une question complémentaire parce que j'ai un peu de peine à entendre la réponse de notre Syndic qui dit : « on ne répond pas à la question ».

Ma question complémentaire serait juste de savoir mais est-ce qu'une classification des recours a été faite ou bien est-ce que réellement, en bloc, vous avez renvoyé tous les recours en disant, on ne veut pas rentrer dans des procédures. Parce que ce n'était pas super clair dans l'article ou je l'ai peut-être mal compris, ça c'est possible.

Mais moi j'avais imaginé en tous les cas que les recours avaient été classés selon certaines typologies et puis que finalement suite à ça, certains avaient été considérés comme ben voilà on n'entre pas en matière, on ne va pas rentrer dans une procédure donc on les admet, puis les autres on les admet pas. Donc j'aimerais juste si on pouvait répondre à cette question-là.

M. le Conseiller Laurent GILLIARD :

Alors je peux pas, je n'entends pas et d'ailleurs je ne m'en souviendrais pas aujourd'hui, dire tous les moyens qui ont été invoqués dans les recours. On a retenu, alors je peux décrire précisément la procédure qui a été retenue comme il y en avait sauf erreur plus d'un millier.

La Commission a sélectionné cinq recours qui contenaient peu ou tous les moyens qui étaient invoqués également dans les autres, pas simultanément, pas cumulativement mais tous les autres, tous ces cinq recours avaient le mérite de contenir des moyens de recours qui figuraient aussi dans les autres milliers de recours dont elle avait à s'occuper. Ensuite la Commission de recours a appris par la Municipalité que la Municipalité avait annulé les décisions de taxation pour les cas où le recours avait été formé en temps utile, voilà. Donc seules ont été modifiées les décisions pour lesquelles un recours avait été formé dans le délai légal de trente jours.

Vu la nouvelle décision, c'est une possibilité qu'à l'autorité administrative de rendre une nouvelle décision, tant qu'elle n'a pas déposé de réponse à l'encontre d'un recours, je vous renvoie à n'importe quels traités de droit administratif en la matière, et vu que la Commission de recours ne peut statuer que sur un cas concret, c'est un recours concret, la Commission de recours une fois

qu'il y a une nouvelle décision d'annulation, ne peut plus statuer puisqu'elle n'a plus de décision à annuler puisque la décision l'a été par la nouvelle décision de la Municipalité.

C'est un peu compliqué alors si vous voulez la différence entre le recours concret et le recours abstrait, il y a deux types de contrôle en matière administrative. Le premier est un contrôle dit concret, c'est un contrôle qui a lieu à l'occasion d'une décision. L'autre solution qui n'est pas la règle, c'est le contrôle abstrait et chose particulière de notre Canton éminemment réactionnaire connaît le contrôle abstrait, et je vous renvoie à la loi sur la juridiction constitutionnelle voilà.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je pense que je vais me contenter des explications concrètes de M. GILLIARD. Je ne vais pas surenchérir. Merci.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

J'aimerais soutenir la position de notre collègue Daniel COCHAND sur la taxe qui frappe les plus, ou qui ne devrait pas frapper les plus de 65 ans. J'ai tout à l'heure dit oui au postulat pour que le dossier avance mais ce n'est en aucun cas l'acceptation de renoncer au principe d'une taxation plus correcte de ceux qui peuvent payer la taxe.

Et je continuerai de soutenir au sein de la Commission des finances notamment les amendements de ladite Commission qui à l'unanimité, sauf erreur, demandait également cette modification du règlement. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.4

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (URBAT)

Celle-ci concerne URBAT.

La démission annoncée de M. le Chef de service URBAT pose de nombreuses questions. Lorsque des collaborateurs d'URBAT s'en vont, on a l'habitude d'évoquer les plans de carrière et les opportunités. Or le cas présent, c'est les propos même de ce Chef de service, est différent. Il se trouve qu'URBAT a été depuis des années l'objet de l'attention de la Commission de gestion et celle-ci n'a pu malgré de louables efforts accéder à l'audit qui aurait largement éclairé et facilité son travail. C'est donc avec mécontentement que l'on a pu lire entre les lignes de certains articles, dont des articles de 24 Heures, que de nombreux membres du Conseil communal et de certains partis en savent beaucoup sur les possibles causes des problèmes d'URBAT.

Le résumé de l'audit qui nous avait été fourni à l'époque permettait de lire clairement que dans leurs conclusions les auteurs de l'audit disaient : 1. Jamais ils n'ont demandé la création d'un deuxième poste de Chef de service mais 2. Certaines de leurs recommandations ont été écartées du résumé de l'audit, qu'ils ont fait donc eux même, parce que des options avaient déjà été prises par la Municipalité.

Alors la situation actuelle avec ces démissions successives et ces tournus incessants ne parlent pas en faveur de ces options déjà réalisées.

Durant des mois on a avancé la protection de la vie privée pour refuser à la Commission de gestion l'accès à ce document. En fait on aboutit aujourd'hui à un dégât d'image tant pour certaines personnes de ce dossier que pour le Service de l'urbanisme et pour la réputation de la Ville.

J'en viens donc tout naturellement à demander à la Municipalité qu'elle réponde favorablement aux anciennes demandes de la Commission de gestion et qu'elle lui transmette, comme cela a été maintes fois demandé, cet audit caviardé mais complet. La Commission de gestion a sa raison d'exister, elle a des règles de confidentialité ainsi qu'une responsabilité dans la façon dont elle doit

pouvoir faire son travail de surveillance et de contrôle. Et également veiller à une juste protection de la sphère personnelle des personnes concernées.

Selon l'article 74 j'émets donc solennellement le vœu à l'adresse de la Municipalité qu'elle accepte de transmettre cet audit à la Commission de gestion.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On a déjà fait ce débat quelques fois, j'espère qu'on va l'arrêter une fois. J'ai entendu qu'il y aurait des nombreuses explications à l'externe et qu'il y aurait eu peut-être des fuites, je n'ai pas entendu ce genre de choses. Il y a certainement des suppositions, il y a certainement des gens qui ont plein d'avis sur ce qui peut se passer dans un service ou dans un autre.

Toujours est-il que la Municipalité, vous le savez, n'a pas voulu transmettre ce rapport d'audit. Nous avons fait une synthèse, nous avons gardé les conclusions, vous avez eu les conclusions in extenso du rapport d'audit donc vous avez exactement les conclusions. Vous avez pas le corps du sujet parce qu'encore une fois il y avait cette protection des données et la Municipalité n'a toujours pas changé d'avis.

Voilà alors ce soir on ne va pas être d'accord M. le Conseiller visiblement mais la Municipalité refuse donc toujours de donner ce rapport d'audit.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

Séance de relevée

Vu l'heure avancée de cette soirée. J'aimerais demander à ce Conseil comment il désire procéder. Nous pouvons continuer la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent mais je prioriserai la première solution.

Sur décision de la majorité des membres présents, je vous demande donc de bien vouloir me dire si vous désirez continuer les discussions. Il reste plusieurs questions qui m'ont été annoncées ou postulats.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La poursuite de la séance au-delà de minuit est refusée par 37 non contre 29 oui et 3 abstentions.

Mme la Présidente Catherine CARP :

J'en prends acte. Nous prenons encore une question et puis ensuite il y aura la fin de la séance avec les discours habituels.

J'ai à nouveau une question, vous êtes d'accord que nous ne sommes pas d'accord de continuer au-delà de minuit et que je ne vous convoque pas pour demain. Donc la suite des questions ce sera pour le mois de septembre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.5

Une Question de Mme la Conseillère Mireille BANDERET (les places de parc de la Marive)

Ces derniers mois la salle de la Marive, qui je le rappelle peut recevoir jusqu'à 900 personnes, a accueilli plusieurs manifestations d'envergure avec un flux de véhicules non négligeable.

Si les places de parcage dans les parkings du site ou les alentours immédiats peuvent paraître en suffisance, force est de constater qu'il n'en est pas de même pour les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

En effet seules deux places leur sont réservées le long de la Thièle. Il en existe également une près des anciennes tribunes, mais un peu éloignée de la Marive pour une personne qui se déplace en fauteuil roulant.

Dès lors je demande à la Municipalité s'il ne serait pas opportun de créer quelques places supplémentaires dans le parking extérieur ou souterrain afin de faciliter l'accès de ce site aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité adhère totalement à cette demande, elle a la même sensibilité que Mme la Conseillère communale et nous allons donner des instructions dans ce sens pour pouvoir amener des réponses satisfaisantes dans les meilleurs délais.

Mme la Conseillère Mireille BANDERET :

Je vous remercie pour votre réponse et je suis satisfaite par cette réponse.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Mme la Présidente Catherine CARP :

La suite des questions est reportée en septembre.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non pas de réponses supplémentaires à apporter à ce Conseil, merci, Mme la Présidente.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Mme la Présidente Catherine CARP :

Comme il est de coutume à la fin d'une présidence, le Président doit faire un petit bilan.

Cette deuxième année a été très différente de la première. J'étais très honorée de pouvoir être sur le perchoir une deuxième fois et je vous remercie beaucoup.

Cette année a été exigeante, remplie de rebondissements. La seule chose que je n'ai pas dû faire c'était de trancher et j'ai presque dû le faire ce soir puisqu'il y avait une seule voie de différence.

J'ai beaucoup aimé notre séance au Parlement qui fut une occasion extraordinaire de visiter et utiliser ce bâtiment absolument magnifique. Le changement de salle, de la salle des Débats qui était claire à l'Aula Magna qui est plus vaste était aussi un challenge. Notre nouveau matériel doit

**Discours de
Mme la Présidente
Catherine CARP**

encore être apprivoisé mais on voit déjà que certaines décisions sont plus faciles à prendre parce qu'on a un nombre exact à l'écran.

Ceci dit, je tiens tout particulièrement à remercier tous ceux qui ont contribué au bon fonctionnement de notre Conseil cette année. Je pense aux membres de la Municipalité, aux huissiers de l'hôtel de Ville qui m'ont accompagnée dans de nombreuses visites de nonagénaires ou centenaires, aux huissiers du Conseil communal, aux membres du Bureau et aux Vice-présidents à qui j'ai pu demander conseil lorsque je ne savais plus comment avancer. Et j'aimerais remercier tout particulièrement les trois secrétaires du Conseil communal pour leur soutien sans faille et journalier. Merci beaucoup mes chères amies.

Je vous remercie beaucoup pour la confiance que vous m'avez donnée et je vous souhaite bon vent et je souhaite que nos débats puissent continuer de manière harmonieuse et constructive.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

On arrive à minuit, je serai bref. J'aimerais, Mme la Présidente, au nom du groupe PLR et Centre Droite mais si je peux me permettre également au nom de l'ensemble de ce Conseil, de vous remercier pour le travail que vous avez réalisé cette année. Je m'associe et notre groupe aussi, j'imagine le Conseil également, aux éloges qui vous ont été faites tout à l'heure par Christian WEILER et Natacha RIBEAUD EDDAHBI.

Vous faites désormais partie du cercle très fermé des personnes ayant eu la chance de présider deux fois le Conseil communal et vous êtes même la première femme à l'avoir fait et j'enjoins ce Conseil à vous applaudir.

Applaudissements.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci beaucoup, beaucoup, pour ce magnifique bouquet. Mais merci beaucoup à vous tous qui m'avez encouragée et aidée dans les moments qui étaient pas toujours évidents. En particulier, je me tourne vers certains conseillers qui avaient beaucoup de questions et de revendications, pour moi cela n'était pas toujours évident.

Mais voilà, on a pris les choses les unes après les autres et je vous remercie vraiment pour tout.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais aussi être bref mais on ne peut quand même pas passer à côté, au nom de la Municipalité, pour remercier Mme la Présidente et son Bureau.

Mme la Présidente, cela a été dit mais au nom de la Municipalité, s'est beaucoup investie et j'ai eu personnellement beaucoup de plaisir à la croiser et à partager avec elle quelques soucis pour des ordres du jour et de savoir si on allait avoir de la matière ou non pour pouvoir siéger, puisqu'on a ces échanges qui sont informels puisque vous le savez, séparation des pouvoirs exige, et bien c'est le Bureau du Conseil qui in fine décide.

Néanmoins le fait de pouvoir discuter avec les représentants du Bureau, le Président ou la Présidente, et bien permet d'informer quelques souhaits que peut avoir une Municipalité, de savoir si on pourrait avoir peut-être, si on peut activer peut-être des rapports qui des fois tardent parce qu'il y aurait des délais, et donc ce travail-là c'est un travail particulier qui a été fait notamment avec Mme la Présidente et je tiens à l'en remercier.

**Discours de
M. le Syndic Jean-
Daniel CARRARD**

C'est vrai cela a été dit aussi présider deux fois c'est pas simple. Déjà pour toutes celles et ceux qui ont présidé une fois cela doit être compliqué, je ne l'ai jamais fait, mais cela doit être compliqué, je suis d'ailleurs le seul, je crois, au niveau de la Municipalité de n'avoir jamais présidé le Conseil communal. Mais toujours est-il que c'est un grand investissement parce qu'évidemment c'est un investissement personnel conséquent et vraiment la Municipalité remercie Mme la Présidente de son travail, de son investissement et on aura du plaisir à la retrouver dans les rangs du Conseil, certes, mais à l'automne pour pouvoir continuer à débattre. Merci à vous.

Vous le savez que même si c'est tard on a l'opportunité de partager un petit verre de l'amitié et quelques sandwiches, je ne sais pas si vous avez encore faim à cette heure-là. Enfin toujours est-il qu'il y a les sandwiches, pour éviter de nous laisser une pile de sandwiches et d'éléments qu'on devrait dispatcher demain, donc si on prend encore un tout petit moment ensemble cela serait sympa.

Merci bel été à vous et à bientôt.

Applaudissements.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous arrivons au terme de notre séance. Je vous prie tous de bien vouloir remplir ce formulaire concernant l'Aula Magna et de le donner aux huissiers en sortant.

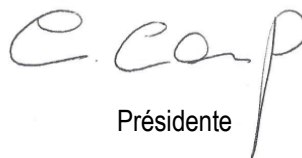
Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 septembre 2019 à 20 heures.

Il est 00h02, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP


Présidente



Gaëlle VON BERGEN


Secrétaire adjointe